



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

*RAPPORT ETABLI EN APPLICATION DES ARTICLES L.2312-1 ET D2312-3
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

PREAMBULE

Dans un délai de deux mois précédant le vote du budget primitif de toute collectivité territoriale, l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la tenue obligatoire d'un débat (DOB) sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

De plus, en application de l'article D2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport doit également comporter « une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs ».

* * * * *

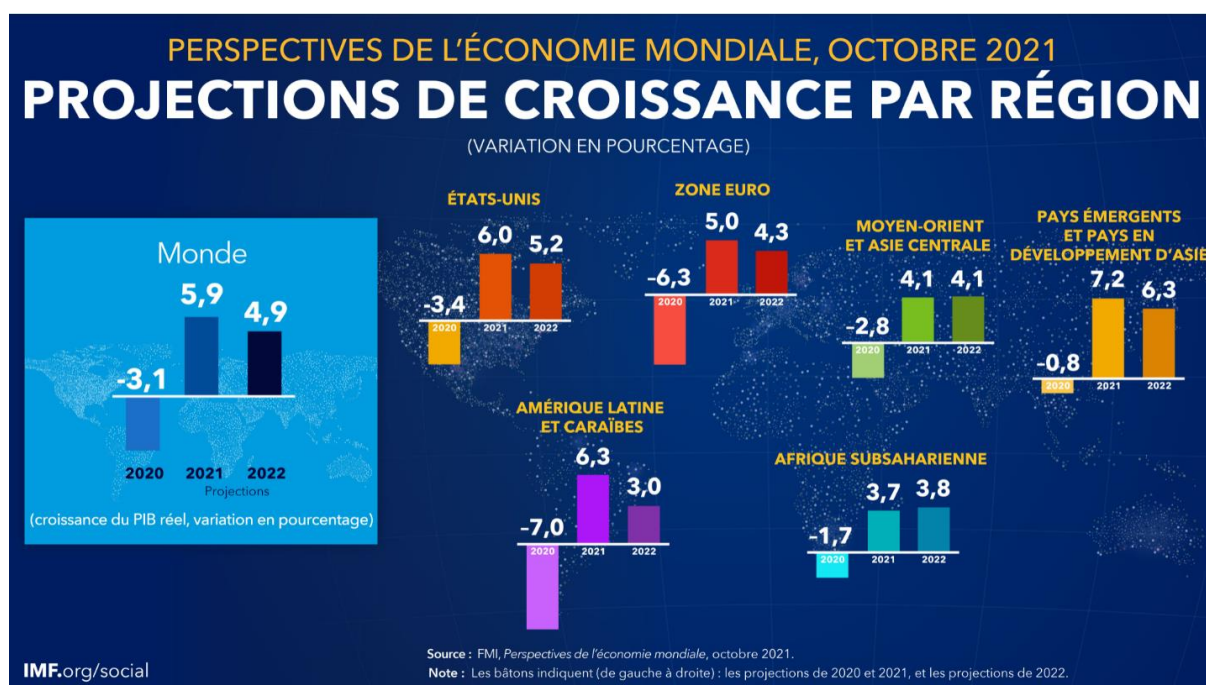
SOMMAIRE

PARTIE I : CONTEXTE GENERAL D'ELABORATION DU BUDGET 2022	4
CHAPITRE 1-LE CONTEXTE NATIONAL.....	5
A-Les perspectives économiques au niveau national	5
B-Les principales mesures issues de la Loi de Finances pour 2022 impactant la commune d'Achères :	8
C-Des incertitudes sur l'impact de la réforme des indicateurs financiers sur les dotations versées par l'Etat:	10
CHAPITRE 2-LE CONTEXTE LOCAL FIN 2021 :	13
A- Un effort soutenu de maîtrise des dépenses courantes de fonctionnement :	14
B- Des recettes de fonctionnement en forte diminution :	16
C-Une capacité d'autofinancement insuffisante et une situation financière fragile :	18
PARTIE II : LA STRATEGIE FINANCIERE, LES PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE 2022 A 2026:	19
CHAPITRE1- LA STRATEGIE FINANCIERE DE L'EQUIPE MUNICIPALE EN 2022 ET AU-DELA :	19
A- La poursuite de la maitrise des dépenses de fonctionnement :	19
B-L 'optimisation des recettes :	19
C-La limitation du recours à l'emprunt :	20
D-Une politique d'investissement ambitieuse :	20
E-La hausse du taux de foncier bâti :	20
CHAPITRE 2-LES HYPOTHESES DE CONSTRUCTION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE 2022 A 2026 :	21
A-Les Hypothèses d'évolution de la section de fonctionnement :	21
B-Les Hypothèses d'évolution de la section d'investissement :	26
C-L'impact de ces hypothèses sur les principaux ratios financiers :	32
CHAPITRE 3-UNE STRATEGIE FINANCIERE AU SERVICE DES PRIORITES COMMUNALES	34
A-La parentalité, la petite enfance, la réussite éducative et la jeunesse :	34
B-La qualité de vie des Achérois :	35
ANNEXE 1 : LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT	36
ANNEXE 2 : LA TRAJECTOIRE FINANCIERE 2022-2026	37
ANNEXE 3 :LA STRUCTURE DE LA DETTE.....	42
ANNEXE 4: STRUCTURE DES DEPENSES DE PERSONNEL ET DES EFFECTIFS.....	44

PARTIE I : CONTEXTE GENERAL D'ELABORATION DU BUDGET 2022 :

La crise sanitaire d'ampleur mondiale que nous traversons depuis le début de l'année 2020 constitue depuis son déclenchement un sujet d'actualité de premier plan qui dépasse le cadre sanitaire, et qui s'étend aujourd'hui aux sphères politiques et économiques. Si la pandémie semble être maîtrisée dans certains pays tels que la Chine, les Etats-Unis et l'Europe, elle frappe toujours les pays en voie de développement qui n'ont à ce jour pas suffisamment accès aux vaccins.

Après une chute du PIB mondial à -3.1% en 2020, la reprise économique mondiale s'est amorcée à partir de 2021 malgré une résurgence de la pandémie. Ainsi, selon les dernières projections publiées par le Fonds monétaire international (FMI), l'économie mondiale devrait croître de 5.9% en 2021 et de 4.9% en 2022. Les lignes de fracture ouvertes par la COVID19 persistent entre les pays développés et les autres pays. Les disparités entre les pays résultent de l'accès aux vaccins et de la mise en place précoce de mesures économiques et sociales par les pouvoirs publics.



Les différents dispositifs de soutien à l'économie se sont montrés efficaces et ont permis aux économies occidentales de limiter certains effets de la crise notamment au niveau social. Ainsi, selon les dernières enquêtes publiées par le FMI et l'OCDE, nous constatons :

- **La limitation de la crise sociale en Europe grâce aux différents dispositifs de soutien à l'économie mis en place au niveau national et au niveau européen¹** (une enveloppe inédite de 540 milliards d'euros a été débloquée pour venir en aide aux Etats européens en difficulté) : les mesures de chômage partiel ont permis de contenir l'augmentation du taux de chômage ;

¹ A l'inverse, aux Etats-Unis où le marché de l'emploi est plus flexible et dont le taux de chômage est structurellement plus faible qu'en Europe, de telles mesures de chômage partiel n'ont pas été mises en oeuvre. Ainsi, au plus fort de la crise le taux de chômage aux Etats-Unis a été multiplié par quatre en atteignant les 14.7%, contre les 3.5% observés avant la crise, son plus bas niveau historique. La flexibilité du marché du travail américain a toutefois permis une diminution régulière de ce taux de chômage pour atteindre le niveau de 4.8% en septembre 2021.

- **Le maintien de l'activité économique à un niveau élevé en 2022 avec des chiffres de croissance estimés par le FMI à 4.3%** pour la Zone Euro, 5.2 % pour les Etats-Unis, et jusqu'à 5.6% pour la Chine.

Néanmoins, dans un contexte de tensions politiques deux facteurs, en partie liés, pèsent sur la croissance mondiale à côté des incertitudes sanitaires :

- **les pénuries d'éléments entrant dans le processus de production (dit intrants):** L'industrie mondiale demeure en effet affectée par des goulets d'étranglement dans le commerce mondial, dans un contexte de fort dynamisme de la demande, en particulier aux États-Unis où la consommation de biens a été extrêmement soutenue ;
- **les tensions inflationnistes** qui peuvent affecter à la fois les coûts des entreprises et la consommation des ménages: La hausse de l'inflation dans toutes les économies occidentales et en particulier aux États-Unis, résultant du renchérissement des matières premières et en partie des difficultés de production (éclairage), pourrait quant à elle peser sur le pouvoir d'achat des ménages. Pour lutter contre cette inflation, les banques centrales pourraient progressivement opérer un resserrement de la politique monétaire, et notamment une hausse des taux d'intérêt paraît envisageable en 2022 aux États-Unis. Ce resserrement monétaire pourrait peser sur la reprise.

Dans ce contexte international incertain, il est intéressant de s'interroger sur les perspectives économiques au niveau national.

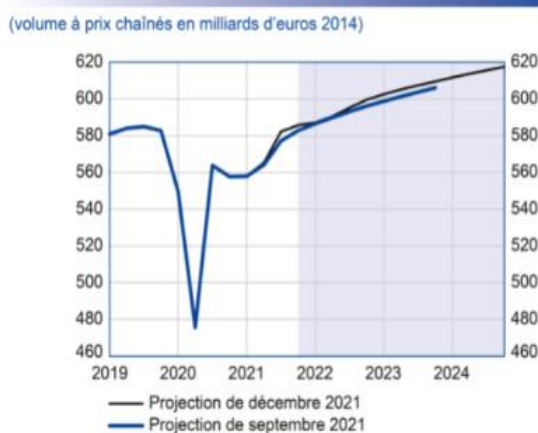
CHAPITRE I : LE CONTEXTE NATIONAL

A-LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES AU NIVEAU NATIONAL :

1-Un rebond de l'économie française en 2021 et 2022 après la crise sanitaire :

En moyenne annuelle, le PIB français a rebondi de 6.7% en 2021 (après -8% en 2020), avec un premier semestre affecté par les restrictions sanitaires puis une vive progression notamment en milieu d'année. Malgré un début d'année 2022 marqué tout à la fois par une nouvelle vague épidémique (Omicron) et une nouvelle hausse des cours du pétrole, dans un contexte de tensions géopolitiques persistantes, l'activité économique française devrait continuer à progresser à un rythme plus modéré. Ainsi, le PIB devrait atteindre en 2022 3.6% selon la dernière projection de la Banque de France.

Graphique 1 : Niveau du PIB réel



Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2021, projections Banque de France sur fond bleuté.

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE

(croissance en %, moyenne annuelle)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
PIB réel	1,8	- 8,0	6,7	3,6	2,2	1,4
IPCH	1,3	0,5	2,1	2,5	1,5	1,6
IPCH hors énergie et alimentation	0,6	0,6	1,3	1,8	1,7	1,7
Investissement des entreprises	3,4	- 8,8	11,7	2,4	4,4	3,5
Consommation des ménages	1,9	- 7,2	4,6	6,1	2,2	1,0
Pouvoir d'achat par habitant	2,3	0,2	1,7	0,6	1,3	1,1
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active, moyenne annuelle)	8,4	8,0	8,0	7,9	7,8	7,7

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire.

Sources : Comptes nationaux trimestriels Insee du 29 octobre 2021, projections Banque de France sur fond bleuté.

2-La diminution du chômage :

La situation sur le marché du travail s'est normalisée au troisième trimestre 2021 en comparaison de la situation d'avant-crise. L'emploi salarié a fortement progressé à la suite de la levée des contraintes sanitaires au printemps et durant l'été, avec plus de 108 000 créations d'emplois entre juin et septembre, après déjà une progression de 309 000 sur les trois mois précédents. Le taux de chômage s'établirait ainsi à 7.8% en 2021 et 7.9% en 2022.

Graphique 4 : Taux de chômage

(BIT, en % de la population active, France entière)



Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2021, projections Banque de France sur fond bleuté.

Tableau 1 : Variation de l'emploi et du chômage dans l'ensemble de l'économie

(en milliers, glissement sur un an au T4 de l'année)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Emploi total	367	- 264	530	15	89	53
Emplois salariés marchands	283	- 262	433	11	66	41
Emplois salariés non marchands	12	15	67	- 33	0	0
Emplois non salariés	72	- 17	30	37	24	12
Population active	195	- 320	524	40	40	40
Chômage	- 172	- 56	- 6	25	- 49	- 13
Taux de chômage ^{a)}	8,1	8,0	7,8	7,9	7,7	7,7

a) BIT, France entière, % population active, dernier trimestre de l'année.

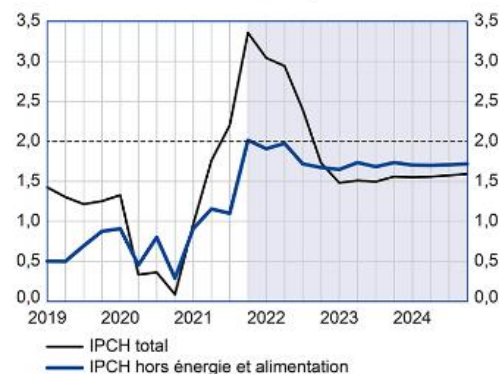
Sources : Insee (enquête Emploi, comptes nationaux trimestriels du 29 octobre 2021), projections Banque de France sur fond bleuté.

3- L'accélération de l'inflation :

L'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) s'est poursuivie au cours de ces derniers mois, passant de 2.4% sur un an en août 2021 à 3.4% en novembre. Elle reflète en grande partie la poursuite de la remontée du prix du pétrole et du gaz. De plus, les prix des produits manufacturés affectés par les tensions sur les prix des intrants, augmentent fortement. L'inflation totale devrait connaître un pic en décembre 2021 à un niveau de 3.5%. À partir de début 2022, l'hypothèse d'une stabilisation puis d'une baisse du prix du pétrole, tirée des contrats à terme, implique un ralentissement assez rapide des prix de l'énergie dont l'évolution ne serait plus que légèrement positive en fin d'année alors qu'elle était de + 22 % en novembre 2021. Ce mouvement serait le principal facteur expliquant que l'inflation totale baisserait jusqu'à repasser sous 2,0 % au dernier trimestre 2022, pour revenir à près de 1.4% à l'horizon de 2023.

Graphique 3 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)

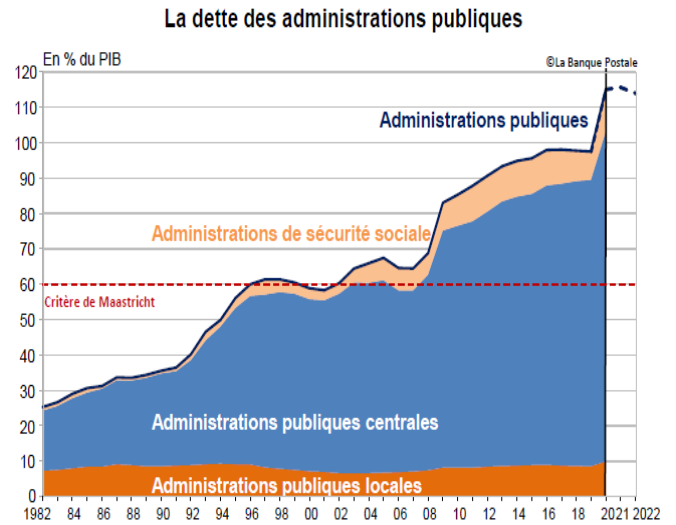


Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2021, projections Banque de France sur fond bleuté.

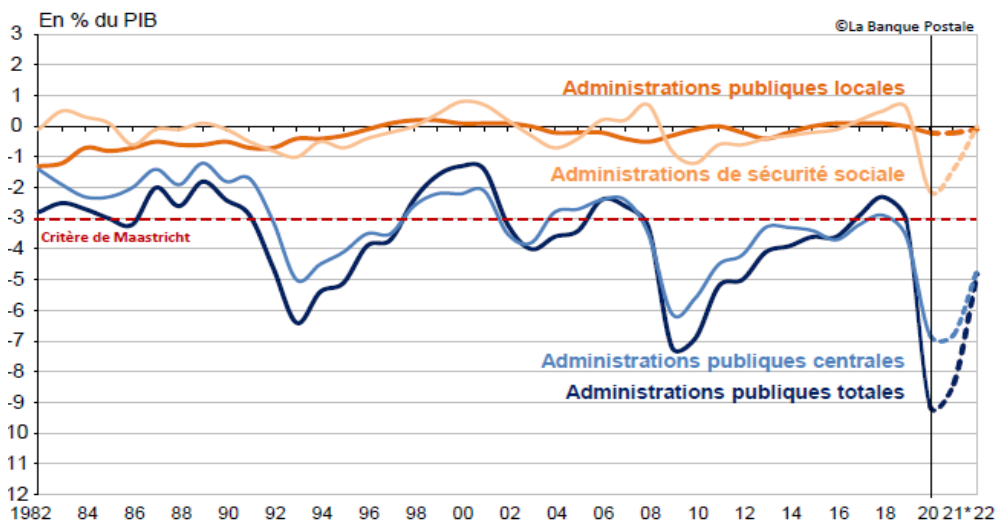
4-Des taux d'intérêts demeurant attractifs et permettant ainsi de financer la dette publique :

La Banque Centrale Européenne indique que « son objectif est bien de conserver des conditions de financement favorables ». Elle a décidé en septembre de réduire légèrement ses achats de dettes menés dans le cadre de son programme d'urgence pandémie (PEPP) lancé au début de la crise sanitaire (avec une enveloppe de 1 850 milliards de dollars), destinés à garantir des taux d'intérêt bas pour soutenir la relance de l'activité avec la sortie de la pandémie de Covid-19. Les taux directeurs à court terme de la BCE, au plus bas depuis septembre 2019, vont encore rester « à leurs niveaux actuels ou plus bas ». Avec le rattrapage de l'économie, le soutien monétaire procuré par les grandes banques centrales pourrait cependant un peu s'atténuer dans les mois à venir. Toujours très bas, les taux d'intérêt des marchés pourraient donc légèrement augmenter. La présidente de la BCE, a cependant redit le 8 octobre que l'institution ne devait pas précipiter le resserrement de sa politique monétaire, car cela pourrait menacer la reprise dans le bloc monétaire européen. Conséquence des inquiétudes suscitées par la crise sanitaire, les taux d'intérêts sont et vont se maintenir à un niveau extrêmement bas. Leurs bas niveaux actuels sont propices à la réalisation d'emprunts dans de bonnes conditions financières, pour assurer le besoin de financement des investissements des collectivités locales.

De plus, ces taux d'intérêt permettent de financer la dette publique¹ qui atteint 116 % du PIB en 2021 contre 115% du PIB en 2020 et 98.8% du PIB en 2019 et de financer les déficits publics¹, essentiellement celui de l'Etat.



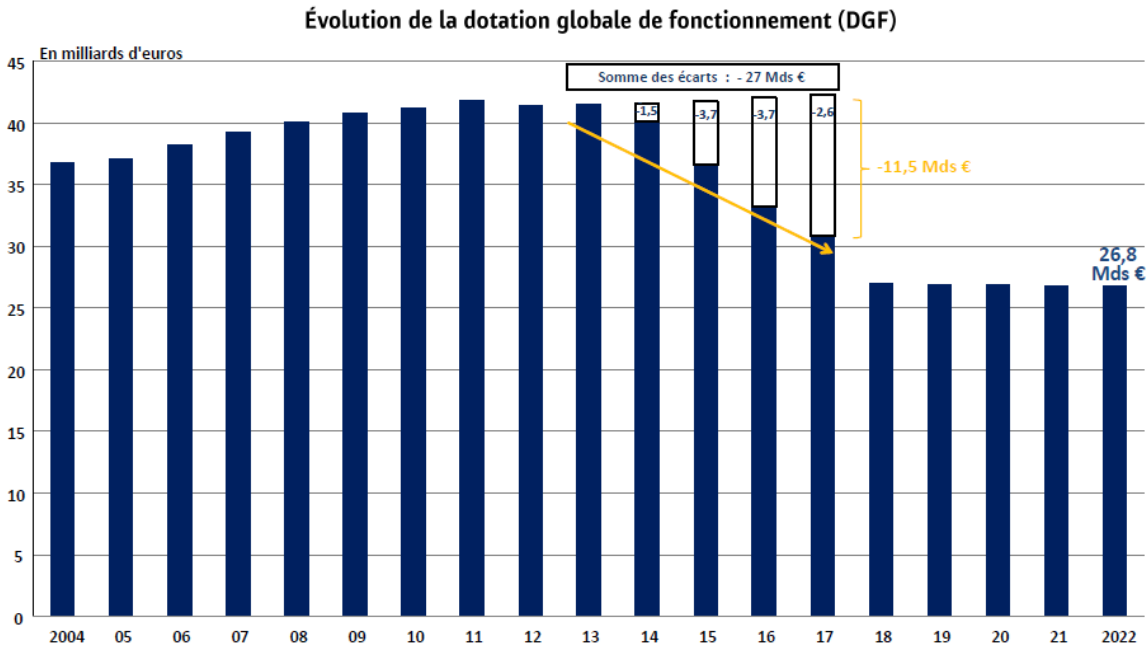
Le déficit des administrations publiques



B-LES PRINCIPALES MESURES ISSUES DE LA LOI DE FINANCES POUR 2022 IMPACTANT LA COMMUNE D'ACHERES :

1-La DGF : une enveloppe stable pour la quatrième année consécutive :

Comme en 2021, la loi de finances pour 2022 prévoit pour la quatrième année consécutive la fin de la baisse de la DGF au titre du redressement des comptes publics. Pour mémoire, cette stabilisation s'inscrit dans un contexte de forte chute de 2014 à 2018².



Cependant, la stabilité globale de la DGF ne signifie pas l'absence de variations. Pour le bloc communal, la dotation forfaitaire des communes continue de fluctuer en fonction de l'évolution de sa population et, le cas échéant, du dispositif d'écrêtement mis en place pour financer, en complément de la baisse des variables d'ajustements, la hausse des dotations de péréquation (dotation de solidarité urbaine et la dotation solidarité rurale). Ainsi, un écrêtement est appliqué si le potentiel fiscal³ par habitant de la commune est supérieur à 75% du potentiel fiscal moyen par habitant.

Au cas présent, le potentiel fiscal de la commune d'Achères est supérieur à 75% du potentiel fiscal moyen par habitant. En conséquence, la commune d'Achères verra en 2022 sa dotation forfaitaire diminuer de cet écrêtement. Néanmoins, cette baisse de la dotation forfaitaire sera partiellement compensée par la revalorisation de la dotation forfaitaire du fait de l'augmentation de la population de la commune.

² A compter de 2011, s'est amorcé le premier gel de la valeur de la DGF. En 2012, première baisse de la DGF (200 millions d'euros d'économies). En 2013, la DGF est à nouveau gelée. En 2014, une forte baisse de la DGF est réalisée avec une diminution de 1.5 milliards d'euros. Cette tendance se poursuit avec une diminution de 3.7 milliards d'euros en 2015, 3.7 milliards en 2016, 1.85 milliards en 2017. A compter de 2018, on assiste à un gel de la DGF.

³ Indicateur de richesse fiscale, défini à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales. Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme que produiraient les quatre taxes directes de cette collectivité si l'on appliquait aux bases communales de ces quatre taxes le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes.

2- La pérennisation des dispositifs de péréquation et le maintien des variables d'ajustement :

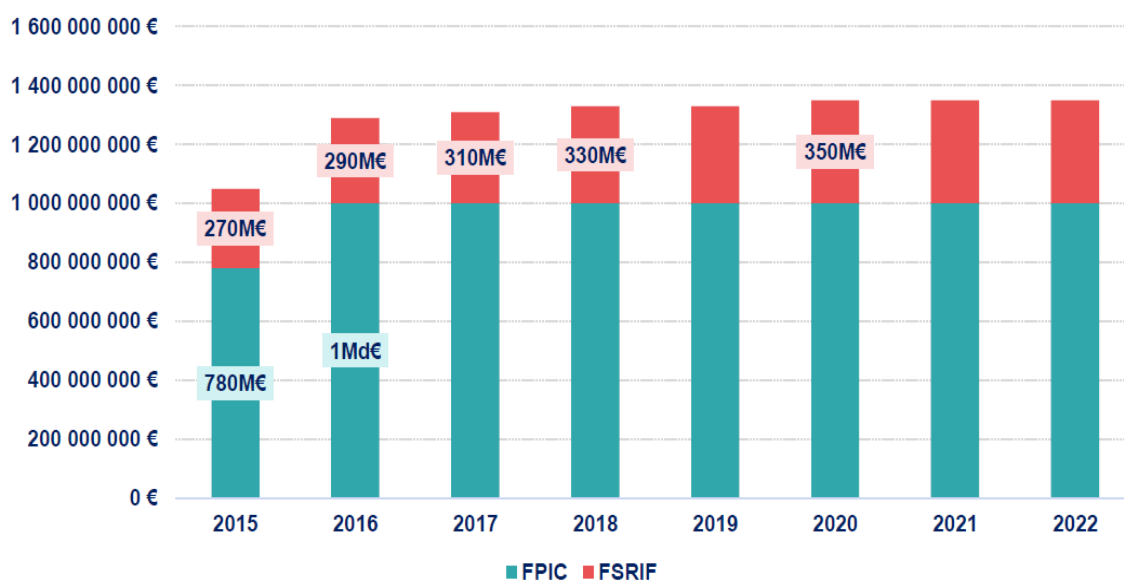
✓ **Maintien de la progression de la dotation de Solidarité Urbaine :**

Comme en 2021, la Dotation de Solidarité Urbaine progresserait de 95 millions d'euros en 2022 contre 110 millions d'euros en 2018 et 180 millions d'euros en 2017 et 2016.

✓ **Stabilisation du FPIC et du FSRIF**

Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)⁴ devrait rester au niveau de 2021, soit 1 milliard d'euros.

Après une nouvelle augmentation du Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF)⁵ de 20 millions d'euros en 2020, la loi de finances de 2022 n'indique pas de nouvelle augmentation. Le FSRIF atteindra donc cette année encore la somme de 350 millions d'euros.



✓ **Maintien de l'enveloppe de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle :**

La loi de Finances de 2022 fixe le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) mais également le montant des variables d'ajustement à savoir le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) et la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) pour le bloc communal. En 2022, il n'y aura pas d'évolution du montant de l'enveloppe de la DCRTP et du FDPTP par rapport à 2021.

⁴ Le FPIC constitue le premier mécanisme de péréquation horizontale pour le bloc communal. Ce dispositif a été créé pour favoriser un lissage entre les collectivités riches et pauvres. Il s'appuie sur la notion d'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) et sur ses communes membres. Sont ainsi contributeurs du FPIC les ensembles dont le potentiel financier agrégé par habitant moyen est supérieur à celui constaté au niveau national.

⁵ Le FSRIF (fonds de solidarité des communes d'Ile de France) correspond, à un fonds de péréquation ayant pour objectif d'améliorer les conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer des ressources fiscales suffisantes (article L2531-12 du CGCT).

3-Le plan de relance et l'encouragement de l'investissement local :

Le soutien à l'investissement du bloc communal, mis en place de manière exceptionnelle en 2016 puis à nouveau en 2017, prend désormais la forme de diverses dotations dont notamment la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local), la DETR (Dotation d'équipement des Territoires ruraux) et la DPV (Dotation Politique de la Ville). La commune d'Achères n'est éligible qu'à la DSIL. La loi de finances pour 2022, prévoit l'abondement exceptionnel de la DSIL de 350 millions d'euros. Elle atteindra donc la somme de 907 millions d'euros. Cette dotation servira notamment à financer les opérations des collectivités prévues dans les contrats de relance et la transition écologique (enveloppe de 337 millions d'euros fléchée au titre du CRTE).

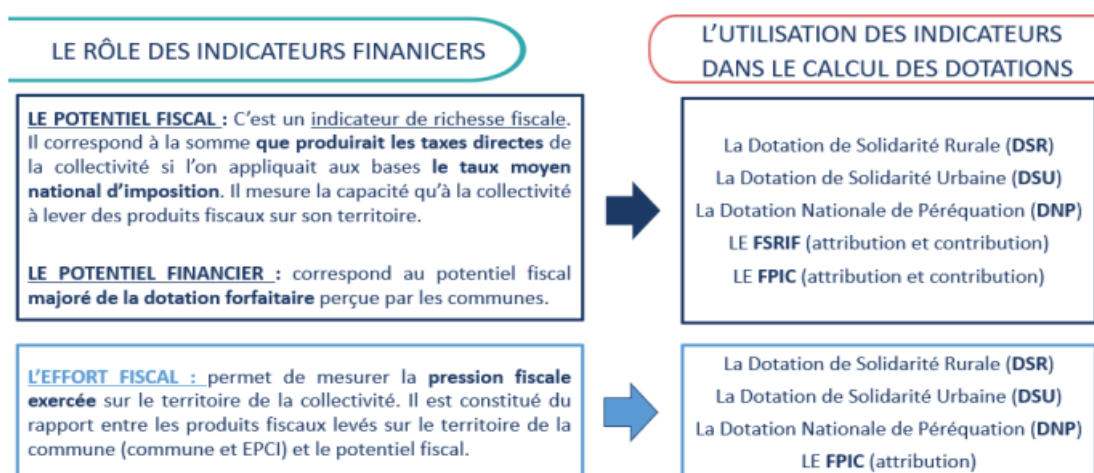
Les conditions d'éligibilité à ces subventions sont rappelées ci-dessous :

	DSIL	DPV	DETR	DSID
Éligibilité	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR	Communes défavorisées et présentant des dysfonctionnements urbains	Communes et EPCI < à 20 000 hab. + PF par hab. < à 1,3 fois PF par hab. moyen de la strate	Départements de métropoles et d'Outre Mer, métropole de Lyon et collectivités à statut particulier
Objet	Rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes ; développement du numérique, équipements liés à la hausse du nombre d'habitants	Education, culture ; emploi, développement économique, santé ; sécurité, social...	Économique, social, environnemental et touristique, pour développer ou maintenir les services publics	Dépenses d'aménagement foncier et d'équipement rural
Attribution	Par le préfet de région	Par le préfet de département	Par le préfet de département	Par le préfet de région

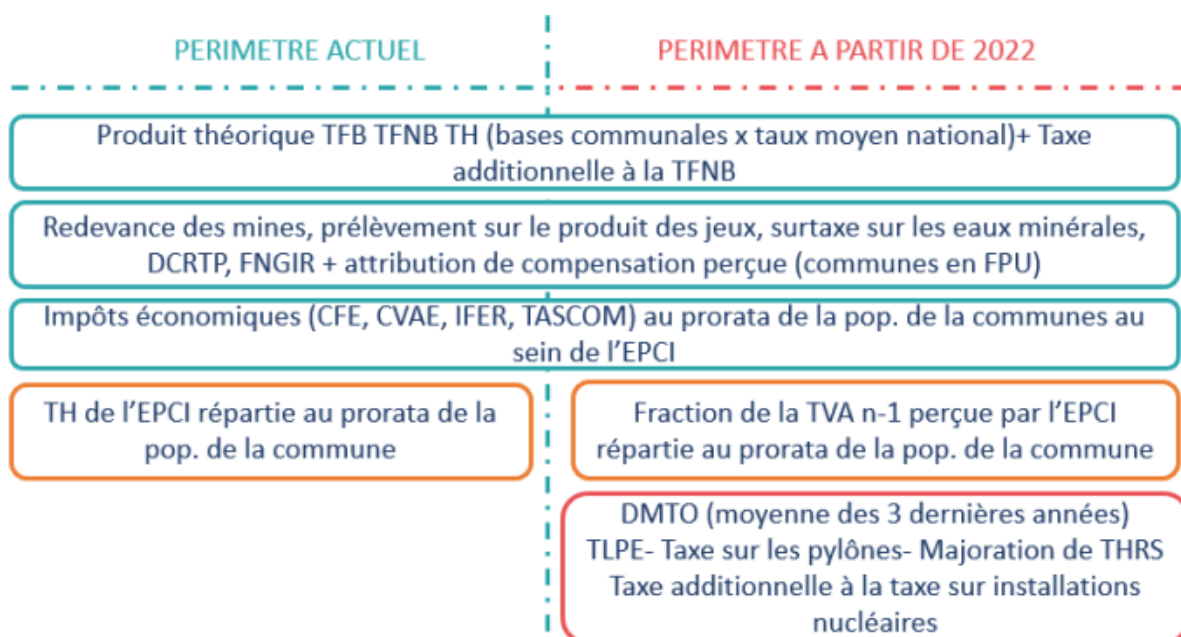
C-DES INCERTITUDES SUR L'IMPACT DE LA REFORME DES INDICATEURS FINANCIERS SUR LA COMMUNE D'ACHERES :

L'une des mesures phares la loi de finances 2022 est la réforme des indicateurs financiers. En effet, du fait de la suppression de la Taxe d'habitation sur les résidences principales qui, jusqu'à présent, faisait partie intégrante des indicateurs financiers, le législateur a dû non seulement adapter ces derniers au nouveau panier de ressources perçu par les collectivités à compter de 2021 mais aussi s'interroger sur une nouvelle refonte plus globale de ces indicateurs, dès 2022. Avant de faire un point sur les nouvelles ressources utilisées dans le calcul du potentiel fiscal, il convient dans un premier temps de connaître le rôle et l'impact des indicateurs financiers.

1-Définition, rôle et impact des indicateurs financiers :

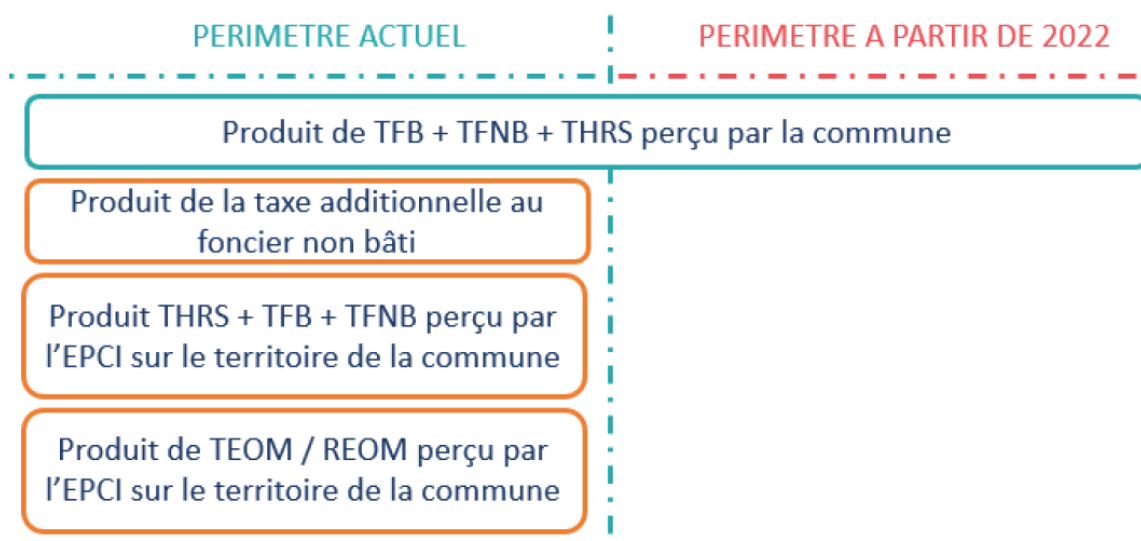


2- Intégration de nouvelles ressources dans le calcul du potentiel fiscal :



Du fait de la réforme de la taxe d'habitation, le calcul du potentiel fiscal est modifié. De nouvelles ressources sont prises en compte dont notamment les droits de mutation à titre onéreux (moyenne sur 3 ans), la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) ou la taxe sur les pylônes.

3-Modification du périmètre de calcul de l'effort fiscal :



Auparavant, l'effort fiscal était constitué du rapport entre les produits fiscaux levés sur le territoire de la commune (toutes collectivités confondues) et le potentiel fiscal. A compter de 2022, l'effort fiscal ne comprend plus l'apport de la fiscalité intercommunale, y compris le poids de la TEOM/REOM. Il correspondra donc au rapport entre le produit des taxes **directes** levées par la commune et le produit des mêmes taxes en y appliquant le taux moyen national. On passe donc d'une logique de pression fiscale sur le territoire communal à une logique d'évaluation de la mobilisation de la richesse fiscale communale.

4-De nombreuses incertitudes demeurent :

Cette réforme viendra impacter les indicateurs financiers nationaux et locaux et par voie de conséquence les dotations versées par l'Etat (DGF, DSU...) et les dotations de péréquation horizontale (FPIC, FSRIF). Néanmoins, la loi de finances de 2022 prévoit la mise en place d'un coefficient visant à neutraliser tout ou partie de la réforme. Le montant compensé sera ainsi lissé entre 2023 et 2028 comme indiqué ci-dessous :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Coefficient de neutralisation	100%	90%	80%	60%	40%	20%	0%

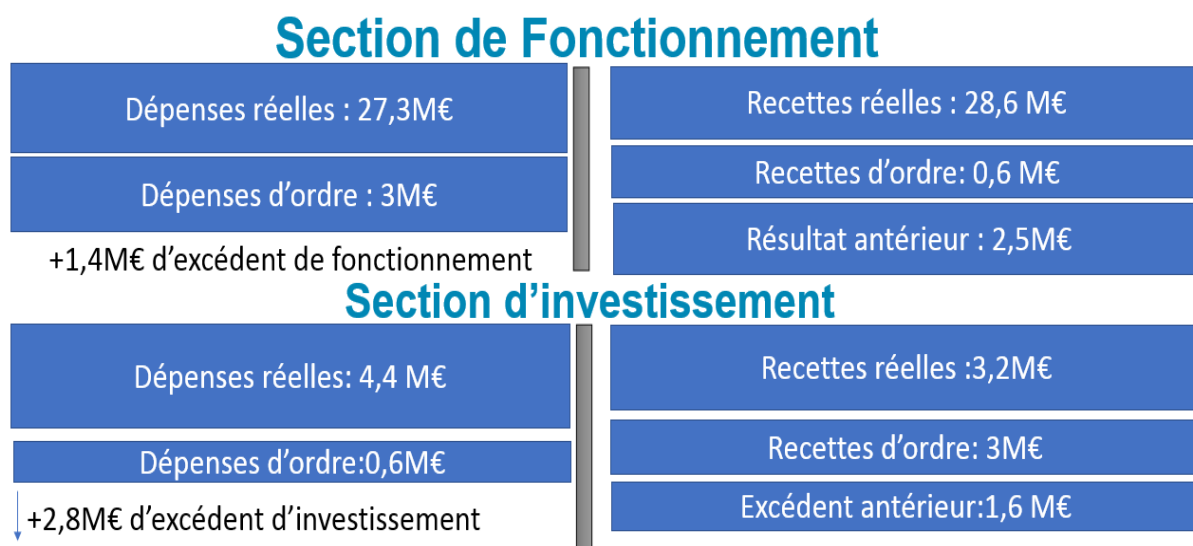
Si en 2022 cette réforme ne viendra pas impacter les recettes pérennes de la ville, dès 2023, des changements seront constatés. Au vu des seules informations disponibles dans la loi de finances de 2022, de nombreuses incertitudes existent quant à l'évolution des dotations versées par l'Etat. En effet, l'attitude de l'Etat vis-à-vis des finances locales, dans les années à venir, demeure une question sans réponse, et ce d'autant plus que les nécessaires mesures de soutien à l'économie prises par l'Etat dans le cadre de la COVID19 le fameux « quoi qu'il en coûte » sont venues largement aggraver les déficits publics.

Cette situation est d'autant plus inquiétante qu'elle devrait se dégrader du fait de la guerre en Ukraine avec la Russie. Ainsi, dans les années à venir, l'Etat va, de manière certaine, chercher à réduire ses déficits, notamment en impactant les dotations versées aux collectivités.

CHAPITRE 2-LE CONTEXTE LOCAL FIN 2021 :

Le résultat cumulé de l'exercice 2021 (résultat de fonctionnement et résultat d'investissement) se maintient à son niveau de 2020 et devrait atteindre le montant de 4 millions d'euros. Le résultat à la fin de l'exercice 2021 se décompose ainsi :

- un résultat de la section de fonctionnement excédentaire de +1.4 millions d'euros ;
- un excédent d'investissement de +2.8 millions d'euros.



Bien que le résultat de fonctionnement cumulé de l'exercice 2021 (résultat antérieur+résultat de l'année) soit excédentaire de 1.4 millions d'euros, le résultat de fonctionnement de l'année 2021 reste lui négatif. Il a été évalué à -1.1M€ en 2021. Ainsi, en 2021, les dépenses de fonctionnement de l'année restent supérieures aux recettes de fonctionnement de 2021. Il faut alors ponctionner le résultat de fonctionnement antérieur. L'excédent de fonctionnement passe de +2.5 millions d'euros fin 2020 à +1.4 millions d'euros fin 2021. Le résultat de fonctionnement antérieur s'amenuise donc d'année en année.

En conséquence, l'autofinancement dégagé par la ville reste structurellement insuffisant et ne permet pas :

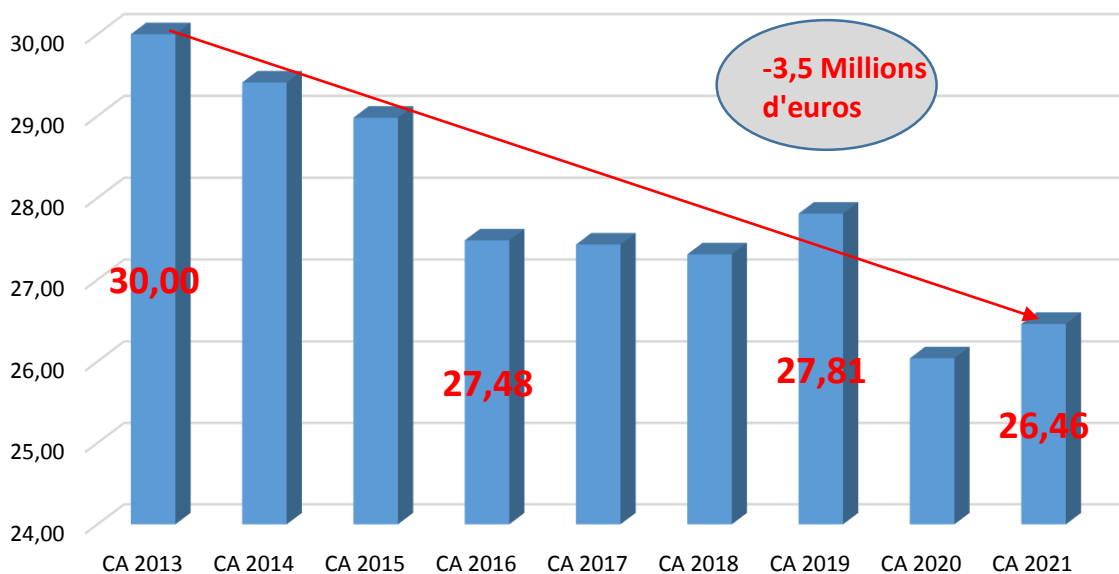
- ✓ de couvrir le capital emprunté dans son intégralité ;
- ✓ de dégager des ressources propres pour financer les nouveaux investissements de la ville.

Ainsi, malgré des efforts soutenus de diminution des dépenses de fonctionnement menés par l'équipe municipale depuis 2014, la capacité d'autofinancement de la ville reste insuffisante du fait principalement d'une baisse plus rapide des recettes de fonctionnement. Ce déséquilibre ne permet pas à la commune de se projeter vers l'avenir sereinement afin de garantir une trajectoire budgétaire sincère et soutenable.

A-UN EFFORT SOUTENU DE DIMINUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ENTRE 2013 ET 2021 :

A périmètre constant (après neutralisation des dépenses transférées à la Communauté urbaine) après une forte baisse des dépenses courantes réelles de fonctionnement entre 2013 et 2019 de 7% (soit -2.19M€), le montant des dépenses de fonctionnement courantes réelles⁶ poursuit sa diminution et atteint 26.4 millions d'euros en 2021 (soit une réduction de 5% entre 2019 et 2021 (-1.35 millions d'euros)).

Un effort soutenu de maîtrise des dépenses courantes de fonctionnement*



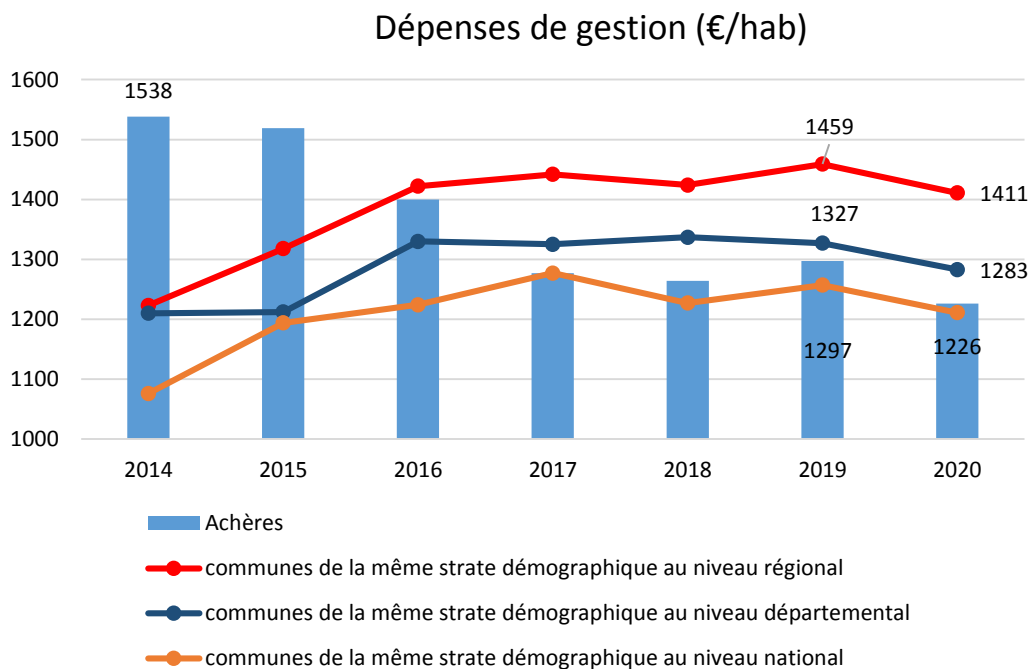
La diminution des dépenses de fonctionnement à périmètre constant entre 2013 et 2021 provient d'une démarche d'optimisation de la dépense publique (baisse des charges à caractère général et des dépenses de personnel) engagée depuis plusieurs années par l'équipe municipale afin de permettre à la Ville de retrouver des marges de manœuvre. De plus, cette baisse des dépenses de fonctionnement a été accentuée de manière conjoncturelle en 2020 et 2021 par la fermeture de certains services dans le contexte particulier de la COVID19 entraînant une baisse mécanique de certaines dépenses (diminution des fluides, annulation de certaines manifestations, diminution des heures supplémentaires, décalage des recrutements...).

⁶ Les dépenses de fonctionnement courantes englobent toutes les charges réelles de fonctionnement hors charges exceptionnelles.

D'ailleurs, si l'on compare les dépenses de gestion⁷ rapportées au nombre d'habitants de la commune d'Achères aux données des communes de la même strate démographique au niveau régional et départemental, on constate que, grâce aux efforts de la municipalité pour maîtriser les dépenses de fonctionnement, les dépenses de gestion ont fortement diminué. Elles sont désormais moins importantes que les dépenses de gestion de la même strate démographique au niveau régional et départemental.

Ainsi, alors que les dépenses de gestion au niveau régional et départemental en 2020 s'élèvent respectivement à 1 411€ et 1 283€ par habitant, elles atteignent 1 226€ par habitant pour la commune d'Achères soit le même niveau que les communes de la même strate démographique au niveau national.

Au vu de ces éléments de comparaison, les marges de manœuvre de la ville pour réduire fortement les dépenses de gestion sont forcément plus limitées.

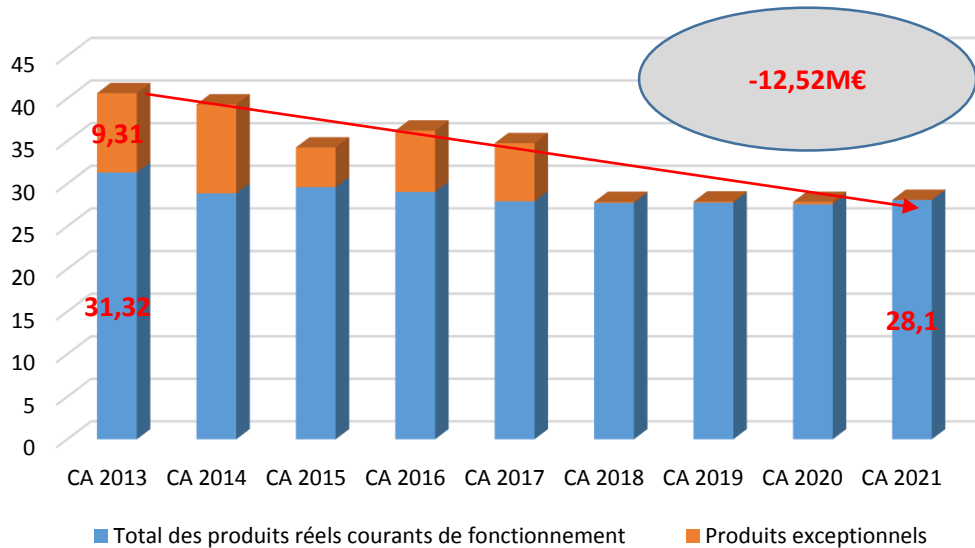


7

B-DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN FORTE DIMINUTION :

Les recettes de fonctionnement de la ville ont très fortement diminué entre 2013 et 2021 en passant de 40,6 millions d'euros à 28,1 millions d'euros (soit une diminution de 30% entre 2013 et 2021)

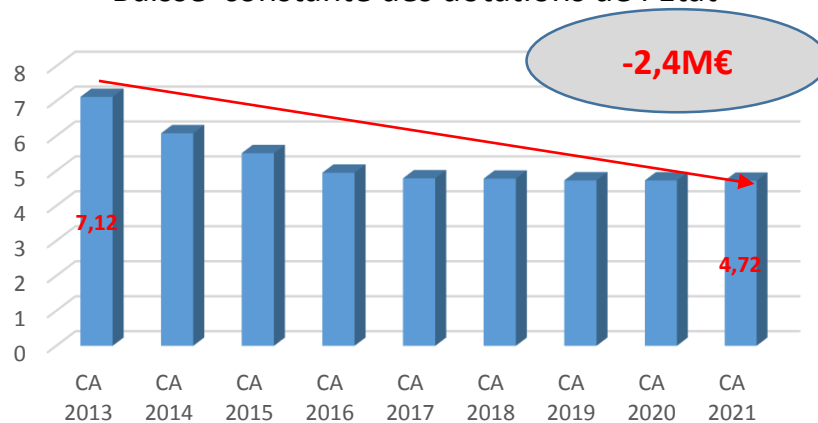
Des recettes de fonctionnement en forte diminution



Cette forte diminution des recettes réelles s'explique principalement par :

- ✓ La baisse des recettes de fonctionnement courantes résultant en grande partie de la diminution des dotations et participations de l'Etat (-2,4 Millions d'euros entre 2013 et 2019)

Baisse constante des dotations de l'Etat



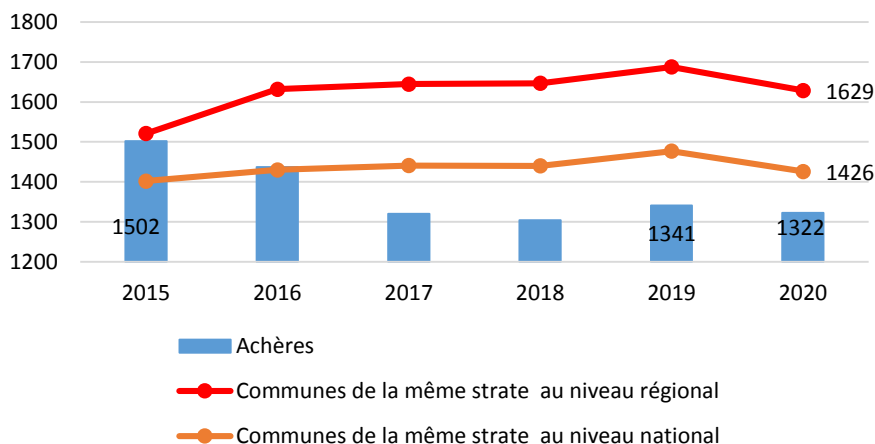
- ✓ La disparition des recettes exceptionnelles de foretage à compter de 2018 s'élevant en moyenne à 7,5M€ par an.

Par ailleurs, il est également intéressant de comparer l'évolution des recettes de gestion par habitants de la commune d'Achères à l'évolution des recettes de gestion de la même strate démographique au niveau régional et national. A noter que les recettes de gestion des autres

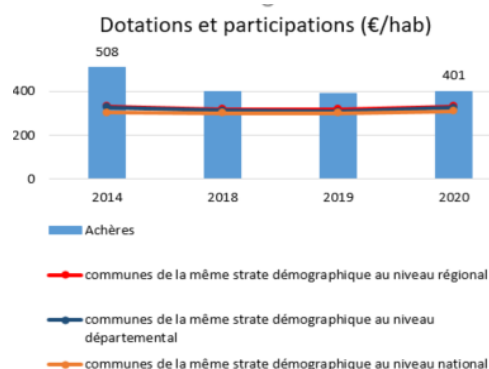
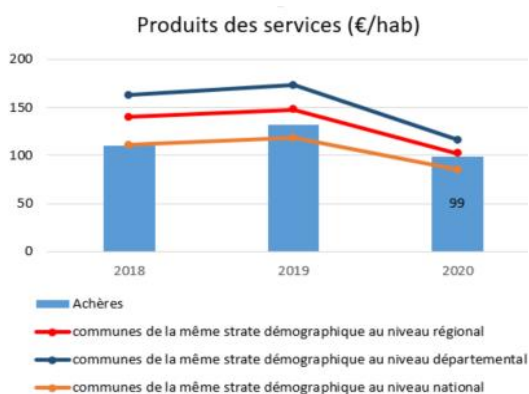
strates ont augmenté entre 2015 et 2020 (+7% au niveau régional et + 2% au niveau national) alors qu'elles ont diminué sensiblement pour la commune d'Achères de 12%.

Ainsi, alors que les recettes de gestion au niveau régional et national s'élèvent respectivement en 2020 à 1 629€ par habitant et 1 426€, elles n'atteignent seulement que 1 322€ par habitant pour la commune d'Achères soit 19% de moins que la sphère régionale et 8% de moins que la sphère nationale.

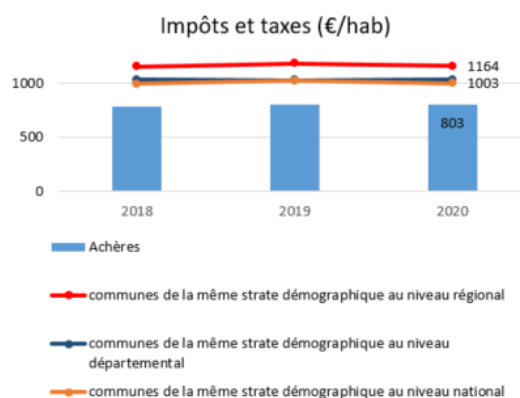
Recettes de gestion (€/hab)



Si nous comparons les différentes natures de recettes de gestion (à savoir les produits des services (70), les impôts et taxes (73) et les dotations et participations (74), les autres produits (75) rapportés au nombre d'habitants de la commune d'Achères aux strates régionales, départementales et nationales, la commune dispose de beaucoup moins de recettes fiscales que les autres communes comme l'illustrent les graphiques ci-dessous :



Ainsi, malgré des dépenses de fonctionnement en baisse quasi-constante, les recettes de fonctionnement ont diminué trop rapidement et plus vite que les dépenses de fonctionnement. Les recettes de fonctionnement de la commune ne permettent pas à la ville d'Achères de dégager une épargne suffisante lui permettant de financer les investissements futurs sur ses fonds propres.

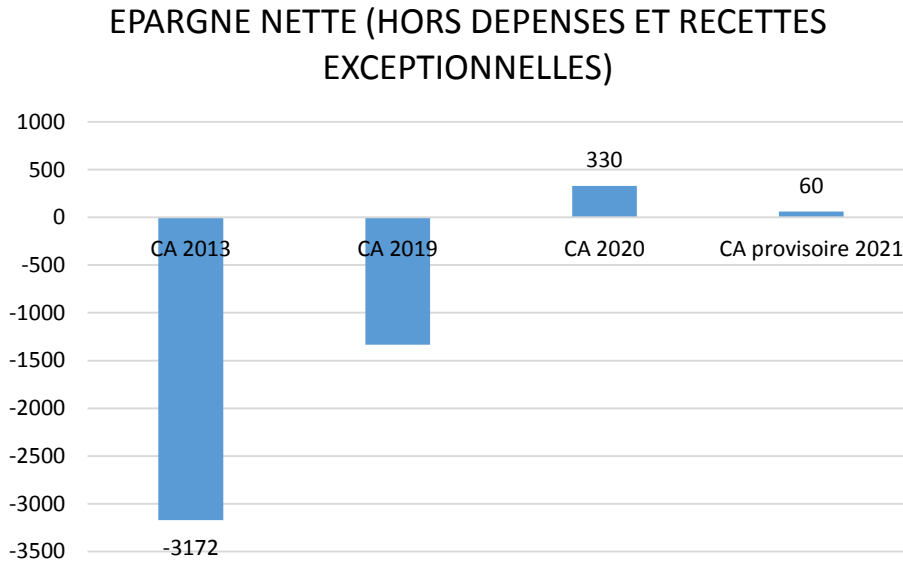


C-UNE CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT INSUFFISANTE ET UNE SITUATION FINANCIERE FRAGILE :

La CAF (Capacité d'AutoFinancement) nette ou épargne nette correspond aux ressources propres dont dispose la commune après financement des dépenses de fonctionnement et déduction de l'annuité de la dette (intérêts+ capital). Elle mesure donc les fonds propres de la commune disponibles pour financer les investissements nécessaires sur les équipements existants et ceux liés aux nouveaux projets de la ville.

La CAF est un des indicateurs permettant de connaître la santé financière d'une collectivité. En effet, une collectivité a besoin de disposer d'une CAF positive afin d'avoir des fonds propres lui permettant de financer les investissements de demain et de garantir l'attractivité de la commune. D'ailleurs, la CAF est un des indicateurs pris en compte par les banques pour accorder des emprunts et proposer des taux préférentiels aux collectivités.

Au cas présent, bien que la CAF s'améliore, elle reste insuffisante et ne permet pas de financer suffisamment d'investissements de la commune.



Parallèlement, du fait des résultats de fonctionnement de l'année négatifs, le résultat de fonctionnement cumulé diminue d'année en année. Il ne permettra donc bientôt plus d'absorber un résultat de fonctionnement de l'année déficitaire.

PARTIE II : LA STRATEGIE FINANCIERE, LES PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE 2022 A 2026 :

Bien que fragile, la situation financière de la ville s'est stabilisée avec, en 2019, 2020 et 2021, une épargne brute positive. Ainsi, pendant trois années consécutives, les recettes de fonctionnement réelles (hors opérations d'ordre) de la commune ont été supérieures aux dépenses de fonctionnement réelles et ont permis ainsi à la ville de financer sur ses fonds propres une partie du capital emprunté sans puiser sur les résultats antérieurs de la ville. Néanmoins, les fonds propres dégagés par la ville restent insuffisants et les résultats antérieurs de la commune s'amenuisent.

De plus à compter de 2022, dans un contexte international et national plus qu'incertain, **de nombreux facteurs exogènes impacteront le devenir des finances de la commune**. Dans ce contexte d'incertitudes dans lequel les recettes pérennes de la ville risquent de diminuer encore fortement à l'avenir, pour garantir les équilibres financiers de la ville, la stratégie financière de l'équipe municipale visant à allier rigueur financière et maintien de services publics de qualité est maintenue. Néanmoins, pour continuer à investir, gage d'attractivité de la ville et répondre aux besoins des Achérois, les recettes pérennes de la ville doivent être augmentées. L'équipe municipale propose donc d'augmenter de 8 points la fiscalité en 2022.

CHAPITRE 1-LA POURSUITE D'UNE STRATEGIE FINANCIERE RESPONSABLE :

A-LE MAINTIEN DE LA MAITRISE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

La municipalité poursuivra la démarche d'optimisation de la dépense publique visant à contenir et même réduire les dépenses de fonctionnement courantes tout en préservant les dépenses de fonctionnement structurantes (crèches, écoles, entretien des structures municipales, subventions versées aux associations...) et la soutenabilité de nouvelles dépenses qui arriveront comme de nouvelles places en crèche et le fonctionnement d'une nouvelle école par exemple.

Toutes les hypothèses de travail seront envisagées et étudiées de manière pragmatique afin de réduire le montant des dépenses (optimisation de la gestion des locaux municipaux afin de réduire voire même de supprimer des loyers payés par la ville, modification du mode de gestion de certains services ...) tout en maintenant un service public de qualité.

B-L'OPTIMISATION DES RECETTES :

En complément de l'optimisation de la dépense publique, l'optimisation des recettes d'investissement sera systématiquement recherchée avec la sollicitation des différents partenaires de la commune pour subventionner les opérations initiées par la ville. Ainsi, par exemple, la nouvelle école construite dans le quartier de la gare sera financée à hauteur de 66% et le CTM à hauteur de 45% (en tenant compte du FCTVA) par les différents partenaires de la ville (pour l'école la commune percevra 912 000€ de l'Etat dans le cadre de la DSIL, 1 800 000€ du Département, 900 000€ de la région et 1 198 000€ au titre du Fonds de compensation de la TVA⁸ (FCTVA). Pour le CTM, la répartition des subventions est la suivante : 2 000 000€ du département, 600 000€ de la région et 1 488 000€ au titre du FCTVA. Parallèlement, afin d'optimiser les recettes encaissées par la ville, la commune recherche le soutien de mécènes dans le cadre notamment de la construction de la nouvelle école.

⁸ Le **fonds de compensation** de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est une dotation destinée à assurer une **compensation**, à un taux forfaitaire (16.404%), de la charge de **TVA** Taxe sur la valeur ajoutée que ces derniers supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale.

C-LA LIMITATION DU RECOURS A L'EMPRUNT :

L'un des principes mis en place depuis 2015 est de ne pas dégrader un encours de la dette déjà beaucoup trop élevé au regard des possibilités réelles de remboursement de la ville.

Pour mémoire, cet encours de dette avait doublé entre 2010 et 2014 passant de 12 à 24 M€.

Ce principe sera maintenu sur la période 2022 à 2026. Bien qu'un emprunt de 4.5 millions d'euros soit nécessaire à l'équilibre du budget 2022 du fait de la réalisation de nombreux investissements sur cette période (15 millions d'euros de dépenses en 2022), de 2022 à 2026, au vu de la projection effectuée, le montant emprunté sur 5 ans s'élèvera à 8 800 000 € alors que le montant remboursé sur la même période s'élèvera à 10 183 317 €.

La ville se désendettera donc à la fin de cette période de 1.383 millions d'euros supplémentaires soit **un désendettement total par rapport à 2013 de 4.7 millions d'euros.**

D-UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT AMBITIEUSE :

Pour répondre aux besoins des Achérois, au développement et à l'attractivité de la ville et accompagner les nombreux projets sur son territoire, la commune poursuivra un investissement fort et maîtrisé développé dans le Programme Pluriannuel d'Investissement mis en place par la ville avec notamment : la construction d'une nouvelle école, la réfection et création d'un nouveau vestiaire et d'un dojo au sein du Gymnase Coubertin, la construction d'un nouveau Centre Technique Municipal, des travaux dans les différentes structures scolaires et de la petite enfance de la ville, l'agrandissement d'un gymnase, l'aménagement du parc des Marmouset, le ravalement de la façade de la résidence autonomie Pompidou, ...

E-L'AUGMENTATION DU TAUX DE FISCALITE DE LA TAXE SUR LE FONCIER BÂTI :

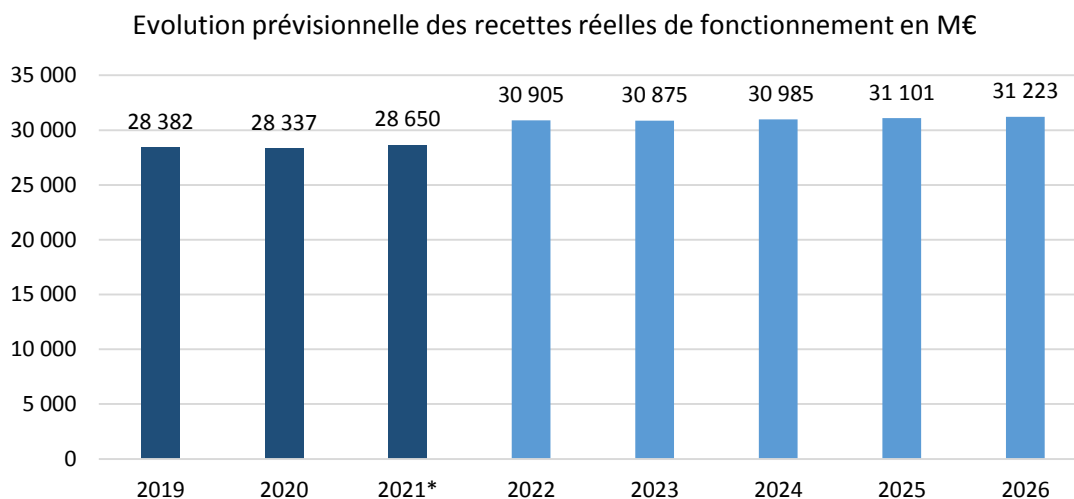
Afin de mener une politique d'investissement ambitieuse permettant de répondre aux besoins des Achérois et de rendre la ville attractive, les marges de manœuvres pour réduire les dépenses de fonctionnement de la ville sont plus limitées, les recettes pérennes de la ville doivent augmenter. Dans un contexte national où les dotations de l'état risquent de diminuer, l'équipe municipale a pris la décision d'augmenter le taux de la taxe sur le foncier bâti de 8 points.

CHAPITRE 2-LES HYPOTHESES DE CONSTRUCTION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE 2022 A 2026 :

A-LES HYPOTHESES D'EVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

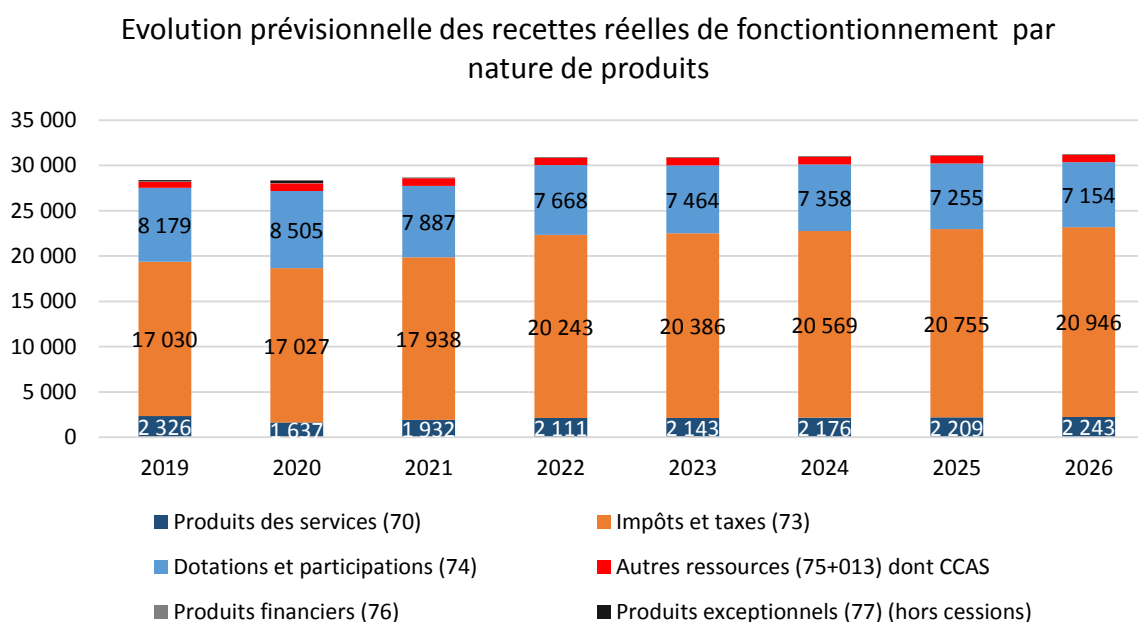
1-Les recettes de fonctionnement

L'évolution prévisionnelle des recettes de fonctionnement est présentée ci-dessous. Pour illustrer de la façon la plus complète cette évolution, deux graphiques distincts ont été déclinés : le premier graphique dresse une présentation globale de l'évolution des ressources communales et le second graphique détaille l'évolution par nature de recettes.



*CA 2021 : compte administratif provisoire

On constate donc au vu du premier graphique que **les recettes de fonctionnement progressent de 7,87% entre 2021 et 2022**. Cette hausse provient principalement de la progression du produit issu des impôts et taxes. Ensuite, de 2023 à 2026 les recettes de fonctionnement se maintiennent à leur niveau de 2022.



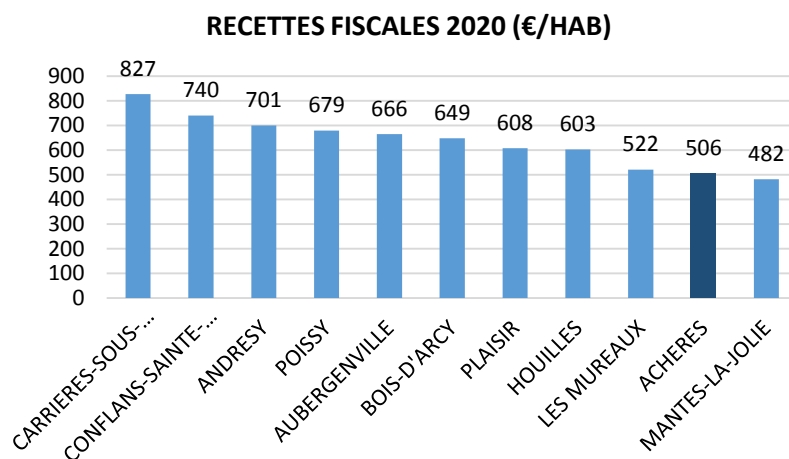
Les hypothèses retenues ayant permis de réaliser cette projection sont les suivantes en ce qui concerne :

- ✓ **les dotations et participations** : maintien de la DGF en 2022 puis une diminution de 4% en 2023 et de 2% chaque année jusqu'en 2026 du fait de la réforme des indicateurs financiers venant impacter les dotations versées aux collectivités;
- ✓ **les produits des services** : hausse chaque année de 2% du tarif à compter de 2022 avec augmentation des effectifs au niveau de 2019) ;
- ✓ **les impôts et taxes** : augmentation de 12,85% entre 2021 et 2022 puis progression comprise entre 1,86% et 2,62% chaque année jusqu'en 2026 . Cette augmentation des ressources fiscales en 2022 provient de la hausse du taux de TFB de 8 points, de l'augmentation mécanique des bases d'impositions de la TFB décidée par l'Etat (+ 3,4%).

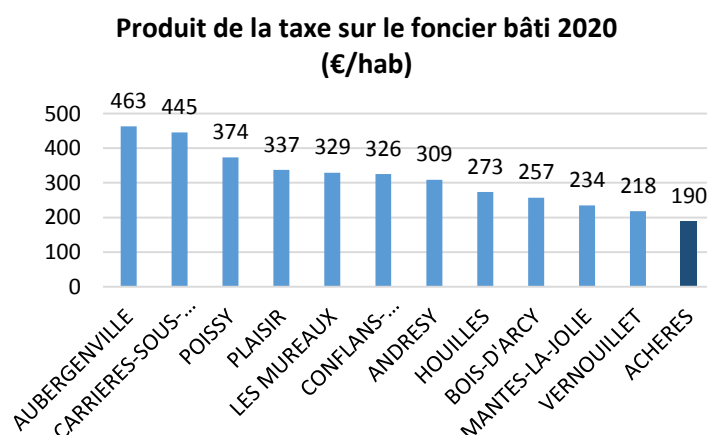
FOCUS SUR LES PRODUITS FISCAUX :

Si nous comparons les recettes fiscales perçues par les communes avoisinantes, nous constatons que la commune d'Achères perçoit seulement en moyenne 506 € par habitant alors que des communes comme Carrières sous Poissy, Conflans Sainte Honorine ou Andrésy bénéficient respectivement d'un produit fiscal de 827 €, 740 € et 701 € par habitant.

Les recettes fiscales de la commune d'Achères rapportées au nombre d'habitants en 2020 sont donc bien moins élevées que la majorité des communes départementales limitrophes.

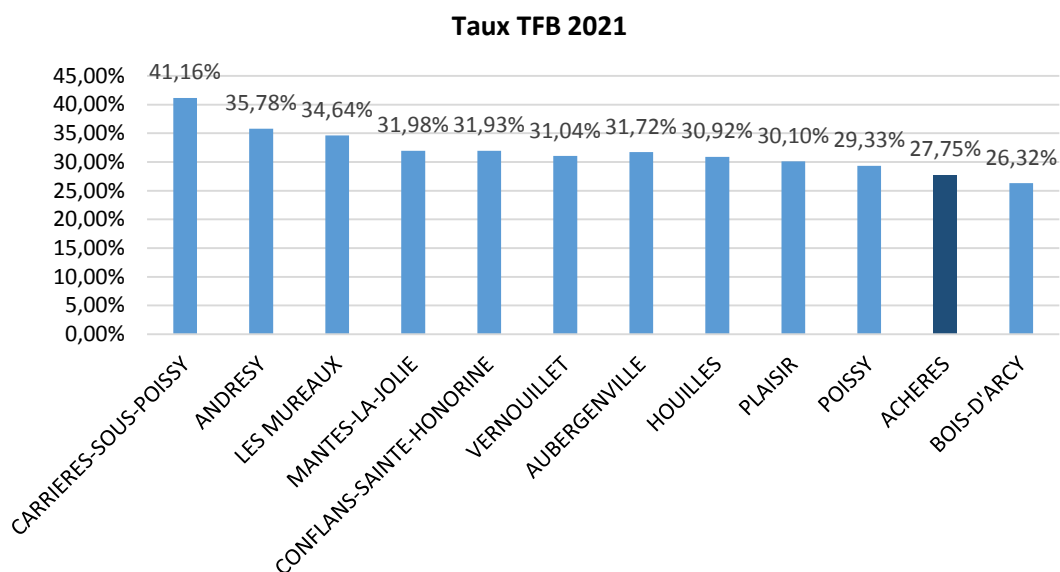


Si on se focalise sur les recettes issues du foncier bâti, seul impôt communal sur lequel la commune peut désormais agir, nous observons que la commune d'Achères perçoit des recettes bien moindres que les communes avoisinantes.

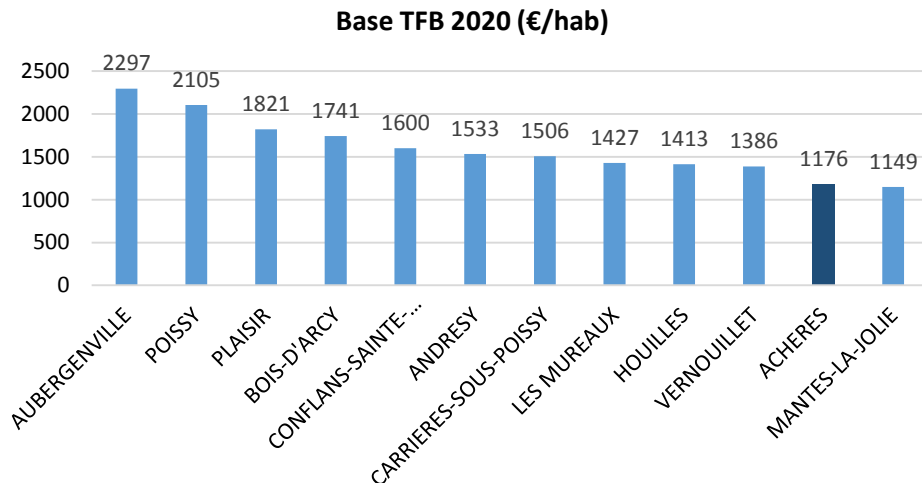


Cette situation s'explique par deux facteurs :

- ✓ des taux d'impositions moins élevés :



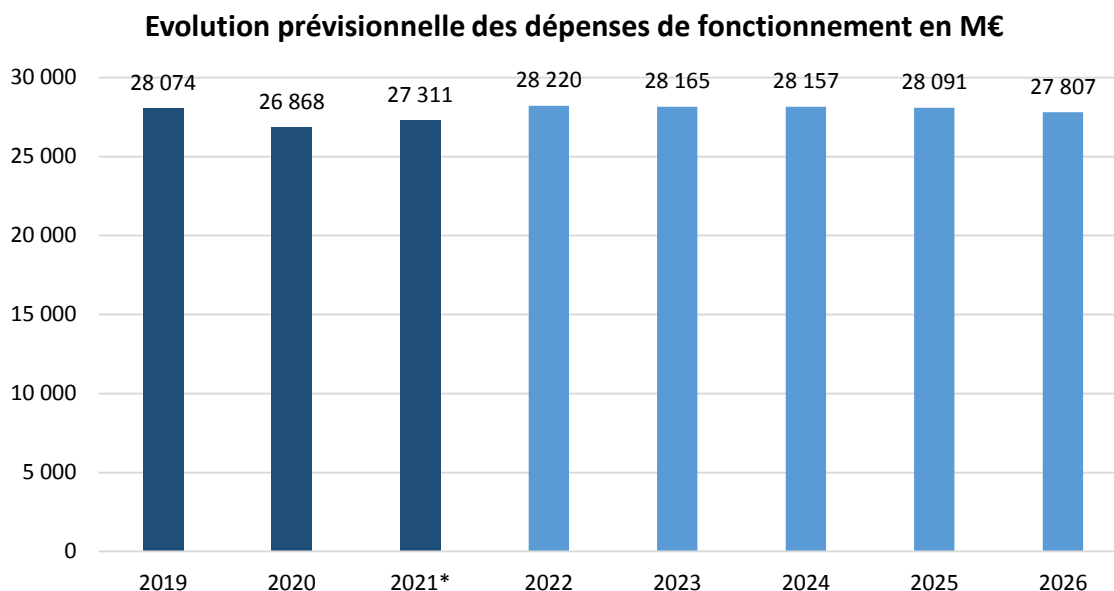
- ✓ des bases d'imposition moins importantes.



Dans un contexte national où les dotations de l'état vont nécessairement diminuer, l'équipe municipale a pris la décision d'augmenter le taux de la taxe sur le foncier bâti de 8 points. Il s'élèvera ainsi à 36,08%. Ce choix politique difficile mais nécessaire permettra d'augmenter structurellement le niveau des recettes de fonctionnement à hauteur de 2,3 millions d'euros à partir de 2022.

2-Les dépenses de fonctionnement :

L'évolution prévisionnelle des dépenses de fonctionnement est présentée ci-dessous. Pour illustrer de la façon la plus complète cette évolution, deux graphiques distincts ont été déclinés : le premier graphique qui dresse une présentation globale de l'évolution des dépenses communales et le second graphique qui détaille l'évolution par nature de dépenses.



On constate donc au vu du premier graphique **que les dépenses de fonctionnement progressent de 3% entre 2021 et 2022**. Ensuite, de 2023 à 2026 les dépenses de fonctionnement se maintiennent à leur niveau de 2022 l'équipe municipale souhaitant poursuivre la démarche d'optimisation de la dépense publique.

Avant d'analyser la nature et l'évolution des différentes catégories de dépenses, il est intéressant de connaître les hypothèses ayant permis de réaliser cette projection pour les trois plus grosses catégories de dépenses à savoir :

- ✓ les charges à caractère général ;
- ✓ les charges de personnel ;
- ✓ les autres charges de gestion courantes.

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL :

Ces dépenses comprennent :

- ✓ Les charges liées à la structure : les loyers, les charges mobilières, les divers impôts et taxes, les dépenses de fluides, les contrats de maintenance ;
- ✓ Les charges liées aux activités : les dépenses de gestion courante liées aux activités des services.

Du fait des restrictions imposées en 2020 et 2021 suite à la COVID19, les charges à caractère général ont connu une forte diminution passant de 6,1 millions d'euros en 2019 à 5,3 millions d'euros en 2020 et 5,7 millions d'euros en 2021. Ainsi, bien que de nouveaux crédits aient été engagés pour répondre aux besoins sanitaires et sociaux des Achérois, les charges à caractère général ont diminué de 7% entre 2019 et 2021.

Cette baisse s'explique par plusieurs facteurs :

- ✓ **la diminution des dépenses de fluides** (eau, électricité...) du fait de la non utilisation pendant plusieurs mois des différents bâtiments publics de la mairie;
- ✓ **la modification du format des différentes manifestations organisées par la ville** : conformément aux préconisations du gouvernement, certaines manifestations prévues n'ont pas eu lieu afin de protéger la population Achèroise.
- ✓ **la fermeture de certains services entraînant la baisse des charges induites par le fonctionnement des services** .

En 2022, nous sommes partis de l'hypothèse selon laquelle il n'y aurait plus de restrictions liées à la crise sanitaire. En conséquence, il a été décidé d'augmenter les crédits ouverts au chapitre 011 « charges à caractère général » à la hauteur des crédits consommés en 2019 soit 6,1 millions d'euros (+8% par rapport à 2021). Les années suivantes (de 2023 à 2026), l'enveloppe est maintenue à son niveau de 2022 (soit 6,1 millions d'euros). En effet, l'équipe municipale souhaite poursuivre une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement afin d'augmenter la capacité d'autofinancement de la ville et lui permettre, ainsi, d'investir grâce à ses fonds propres.

Pour atteindre ces objectifs, la ville examinera toutes les pistes d'économies et de réorganisation des services envisageables. Ainsi, par exemple, un travail a débuté afin de réduire les locations effectuées par la ville et d'optimiser l'utilisation des bâtiments communaux. De même, des travaux seront engagés sur le mode de gestion des services publics. Des comparaisons seront effectuées entre le système actuel et les autres modes de gestion des services publics possibles (marchés publics, concessions, régie intéressée par exemple). Toutes les hypothèses seront étudiées et analysées de manière pragmatique afin d'atteindre l'objectif de l'équipe municipale visant à allier la démarche d'optimisation de la dépense publique tout en préservant des services publics de qualité.

LES CHARGES DE PERSONNEL :

Les dépenses de personnel constituent le premier poste de dépenses de la ville avec 18,3 M€ de crédits consommés en 2021. En 2020 et 2021, comme les charges à caractère général, certaines dépenses de personnel ont sensiblement diminué du fait de la crise sanitaire. Cette diminution des charges de personnel s'explique notamment par :

- ✓ le décalage des recrutements ;
- ✓ la diminution du recours aux vacataires ;
- ✓ la diminution des heures supplémentaires (du fait du redimensionnement ou de la suppression de certaines manifestations).

En 2022, nous sommes partis de l'hypothèse selon laquelle il n'y aurait plus de crise sanitaire. Il a donc été décidé d'augmenter les dépenses de personnel de 2% par rapport au réalisé de 2019. L'enveloppe de 2022 s'établira à 18 600 000€.

Le dimensionnement de l'enveloppe des dépenses de personnel 2022 tient compte des éléments ci-dessous :

-les mesures gouvernementales chiffrées à 248 310 euros (soit + 1,35% par rapport à l'exécuté 2021) incluant notamment les augmentations successives du SMIC ainsi que la modification des carrières des catégories C et des auxiliaires de puériculture ;

-les postes à pourvoir décidés par l'équipe municipale (136K€) comprenant notamment le recrutement de deux gardiens-brigadiers pour la police municipale, d'un

coordinateur au sein du service enfance, d'un professeur de musique et d'un directeur général des services adjoint ;

Entre 2022 et 2026, la municipalité consciente de la nécessité de maîtriser les dépenses de personnel de la commune, a souhaité maintenir cette enveloppe jusqu'en 2026. La poursuite des réflexions sur la réorganisation des services permettra de contribuer à la maîtrise sur le long terme des dépenses de personnel.

LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES :

En 2022, cette enveloppe progresse de 6% par rapport à 2021. La progression de ce chapitre budgétaire résulte de la hausse des dépenses informatiques. En effet, il a été décidé d'opter pour des logiciels gérés en mode Software as a Service (SaaS). Il s'agit d'un système au sein duquel le fournisseur héberge les applications et les rend disponibles via internet. De plus, les mises à jour sont automatiquement réalisées par le fournisseur. Enfin, le fournisseur a en charge la sécurité informatique qui constitue actuellement un enjeu majeur.

Le soutien au secteur associatif (cinéma Pandora, CCA, CLOCA, LGA, BO Boxing, CSA...) est quant à lui maintenu à son niveau de 2021. De même, les subventions versées au SAX et au COS atteindront le même niveau qu'en 2021.

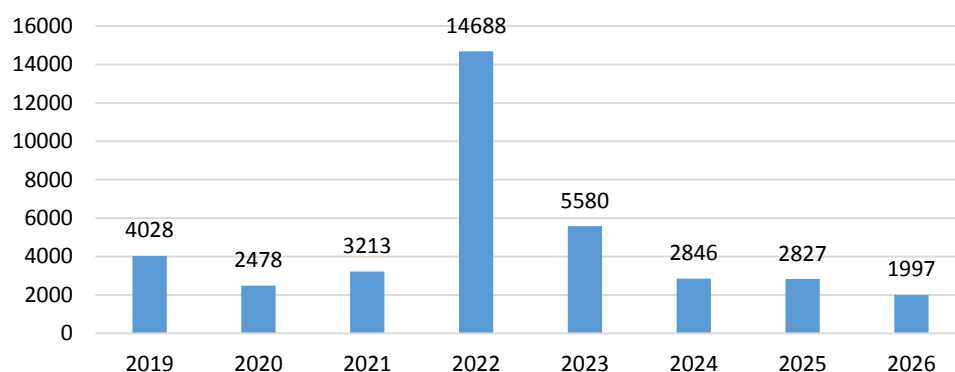
Entre 2023 et 2026, l'enveloppe a été maintenue à son niveau de 2022 dans le cadre de la nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement.

B-LES HYPOTHESES D'EVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

1-Les recettes d'investissement :

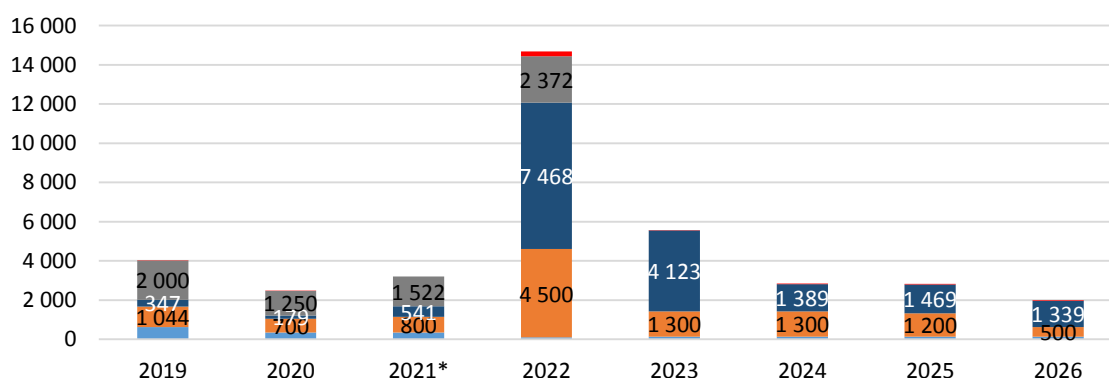
L'évolution prévisionnelle des recettes d'investissement est présentée ci-dessous. Pour illustrer de la façon la plus complète cette évolution, deux graphiques distincts ont été déclinés : le premier graphique dresse une présentation globale de l'évolution des recettes communales et le second graphique détaille l'évolution par nature des recettes.

Evolution prévisionnelle des recettes d'investissement (en M€)



On constate donc au vu du premier graphique que **les recettes d'investissement atteignent 14 millions d'euros en 2022**. Cette hausse provient principalement de la progression des subventions d'équipement reçues par la ville suite à la réalisation en 2022 d'importantes opérations engagées par la ville (à savoir : la nouvelle école, le vestiaire Gymnase Coubertin, l'aménagement du parc des marmousets, la construction du Centre Technique Municipal) et de la mobilisation d'un emprunt de 4,5 millions d'euros en 2022.

Evolution prévisionnelle des recettes d'investissement par nature de recettes



■ Autres recettes (TLE...)

■ Cessions

■ Subventions d'équipement de la ville (avec les RAR)-fctva opérations suivies dans le cadre du PPI à partir de 2022

■ Emprunts

■ FCTVA

Les hypothèses ayant permis de réaliser cette projection sont les suivantes :

NATURE	2022	2023	2024	2025	2026
FCTVA (art 10222)	Calcul par rapport au réalisé de 2021 (soit 16,404% des comptes éligibles)	Calcul par rapport au BP2022 (soit 16,404% des comptes éligibles au FCTVA)	Calcul par rapport au BP2022 (soit 16,404% des comptes éligibles au FCTVA)	Calcul par rapport au BP2022 (soit 16,404% des comptes éligibles au FCTVA)	Calcul par rapport au BP2022 (soit 16,404% des comptes éligibles au FCTVA)
Emprunts	Mobilisation de 4 500 000€	Mobilisation de 1 300 000€	Mobilisation de 1 300 000€	Mobilisation de 1 200 000€	Mobilisation de 500 000€
Subvention d'équipement de la ville (avec les RAR)	Prorata du montant des subventions par rapport à la réalisation des travaux+ RAR de 2021	Prorata du montant des subventions par rapport à la réalisation des travaux	Prorata du montant des subventions par rapport à la réalisation des travaux	Prorata du montant des subventions par rapport à la réalisation des travaux	Prorata du montant des subventions par rapport à la réalisation des travaux
Cessions (avec les RAR)	Vente des terrains pour le port autonome+RAR 2021	Pas de vente	Pas de vente	Pas de vente	Pas de vente
Autres recettes (TLE...)	Moyenne des recettes encaissées antérieurement-recette exceptionnelle versée par GSM (219 000€).	Moyenne des recettes encaissées antérieurement	Moyenne des recettes encaissées antérieurement	Moyenne des recettes encaissées antérieurement	Moyenne des recettes encaissées antérieurement

Ainsi, en 2022 le montant des subventions représente le poste de recettes le plus élevé avec 7,4 millions de recettes. Cette somme se répartit de cette façon :

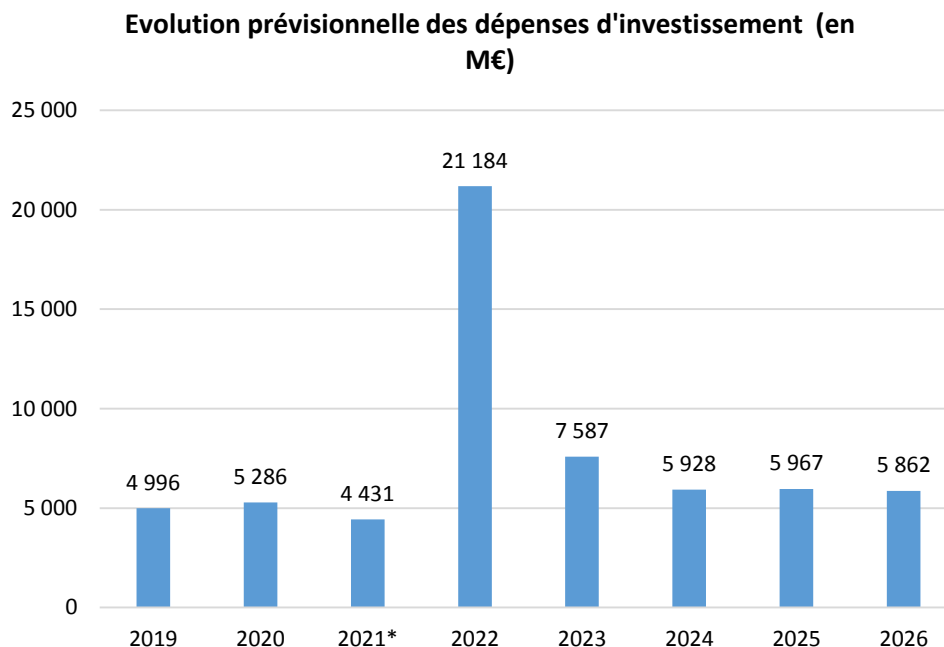
- ✓ 3,096 millions d'euros pour la nouvelle école (dont 453K€ de Restes à Réaliser ouverts en 2021) ;
- ✓ 0,451 euros pour le financement des vestiaires (dont 60K€ de RAR) ;
- ✓ 0,720 euros de subventions au titre de l'aménagement du parc des Marmousets ;
- ✓ 2,4 millions d'euros pour le CTM (dont 587K€ de RAR).

De plus, l'emprunt à mobiliser en 2022 sera élevé et atteindra 4,5 millions d'euros. Bien qu'un emprunt de 4,5 millions d'euros soit nécessaire en 2022, du fait de la réalisation de nombreux investissements sur cette période (15 millions d'euros de dépenses en 2022), de 2022 à 2026, au vu de la projection effectuée, le montant emprunté sur 5 ans s'élèvera à 8 800 000 € alors que le montant remboursé sur la même période s'élèvera à 10 183 317 €.

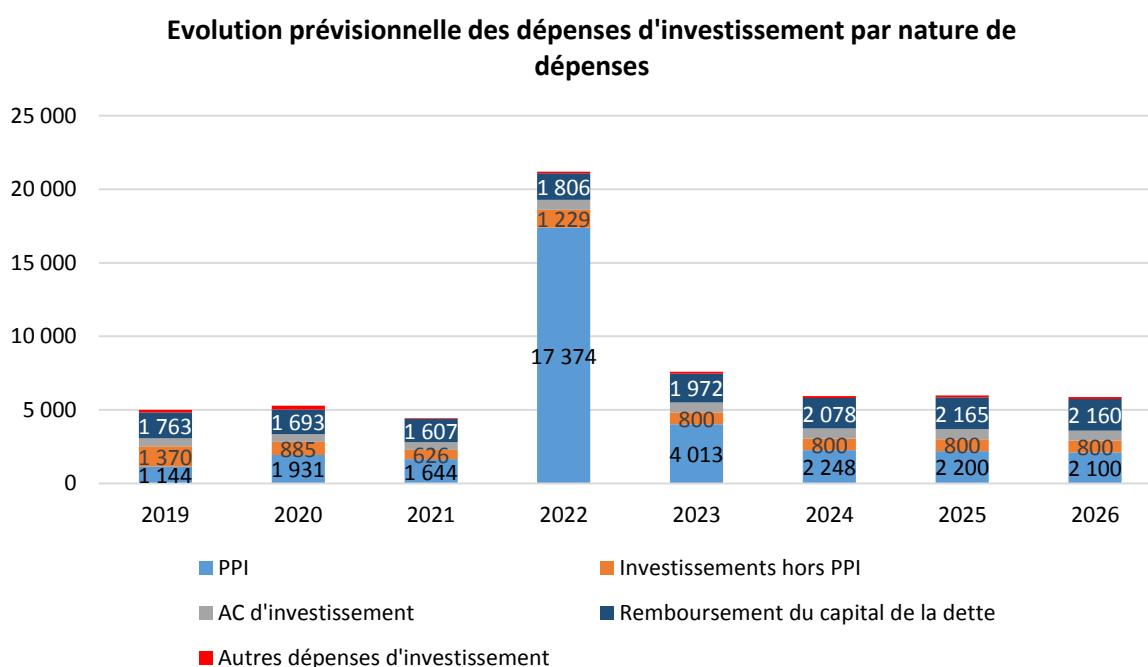
La ville se désendettera donc à la fin de cette période de 1.383 millions d'euros supplémentaires (soit un désendettement total par rapport à 2013 de 4,5 millions d'euros).

2-Les dépenses d'investissement :

L'évolution prévisionnelle des dépenses d'investissement est présentée ci-dessous. Pour illustrer de la façon la plus complète cette évolution, deux graphiques distincts ont été déclinés : le premier graphique dresse une présentation globale de l'évolution des dépenses communales et le second graphique détaille l'évolution par nature des dépenses.



On constate donc au vu du premier graphique que **les dépenses d'investissement atteignent 21 millions d'euros en 2022 (dont 3,2 millions d'euros de RAR 2021)**. Du fait de la COVID19, certains travaux prévus en 2021 ont pris du retard et ont été programmée sur 2022. Les plus grosses opérations (à savoir la nouvelle école, le vestiaire, le parc des marmousets, le CTM) seront réalisées en 2022. C'est pour cette raison que nous constatons un pic de dépenses en 2022.



Les hypothèses ayant permis de réaliser cette projection sont les suivantes :

NATURE	2022	2023	2024	2025	2026
Opérations PPI	Reprise du PPI (14 millions de dépenses)+RAR (3,2 millions d'euros)	Reprise du PPI (3,5 millions d'euros)	Reprise du PPI (1,7 millions d'euros)	Reprise du PPI (3,2 millions d'euros)	Reprise du PPI (2,1 millions d'euros)
Opérations d'investissement Hors PPI	800 000 €	800 000 €	800 000 €	800 000 €	800 000 €
Remboursement capital de la dette 1641	Prise en compte de la renégociation de la dette engagée en 2021 et de la contractualisation d'un nouvel emprunt en 2022 de 4,5 millions d'euros (taux de 1% sur 15 ans).	Prise en compte de la mobilisation d'un nouvel emprunt de 1,3 millions d'euros	Prise en compte de la mobilisation d'un nouvel emprunt de 1,3 millions d'euros	Prise en compte de la mobilisation d'un nouvel emprunt de 1,2 millions d'euros	Prise en compte de la mobilisation d'un nouvel emprunt de 500k€
AC d'investissement	Mise à jour du montant des attributions de compensations définitives. Malgré une baisse totale des attributions de compensation de 116K€, les AC de fonctionnement positives pour la ville augmentent de 46K€ alors que les AC d'investissement négatives pour la ville (charges) augmentent de 162K€.	Maintien des AC de 2022	Maintien des AC de 2022	Maintien des AC de 2022	Maintien des AC de 2022
Autres dépenses d'investissement (consignation, subvention annulée, caution)	120 000€	120 000€	120 000€	120 000€	120 000€

Le poste le plus important de dépenses correspond aux dépenses d'investissement. Ces dépenses s'inscrivent dans le programme pluriannuel d'investissement (cf annexe 1) et respectent les grandes priorités du projet de l'équipe municipale à savoir :

-L'éducation et la petite enfance :

- ✓ Lancement des travaux de construction de la nouvelle école élémentaire dans le quartier de la gare permettant de rééquilibrer la répartition des effectifs dans l'ensemble des écoles de la ville et d'augmenter la capacité globale d'accueil dans les écoles (5,2 millions d'euros dont 123K€ de RAR) ;
- ✓ Lancement de travaux au sein des structures de la petite enfance (365K€ dont 27K€ de RAR) ;
- ✓ Divers travaux dans les écoles (200 000€ en 2022 et 400 000€ chaque année jusqu'en 2026)

-Le sport et la jeunesse :

- ✓ Réfection des vestiaires du gymnase Pierre De Coubertin (1,8 millions € dont 0,8K€ de RAR) ;
- ✓ Réaménagement de la piste d'athlétisme (241K€ en 2023) ;
- ✓ Extension du gymnase de la Petite Arche (1,5 millions d'euros en 2025 et 1,5 millions d'euros en 2026)

-Le développement durable et la qualité de vie des Achérois :

- ✓ Aménagement d'un parc « Parc des Marmousets » (1,4 millions d'euros dont 41K€ de RAR) ;

-La sécurité des Achérois :

- ✓ Achèvement de la deuxième phase (519K€ en RAR2022) 13 caméras installées dont 3 prévues en mode vidéo-verbalisation en centre-ville) et lancement d'une dernière phase en 2024 (200k€) et 2025 (100K€).

-Les autres services :

- ✓ Construction d'un CTM (7,5 millions d'euros dont 1,1 millions d'euros de RAR) ;
- ✓ SSI Pompidou (200 000€) ;
- ✓ Ravalement de la façade de Pompidou (978K€ répartis en 2023 et 2024) ;

-La culture : Etudes en vue d'un lieu commun rassemblant une nouvelle salle de spectacle et un conservatoire (les études démarreront en 2025 (100K€) et 2026 (100k€)).

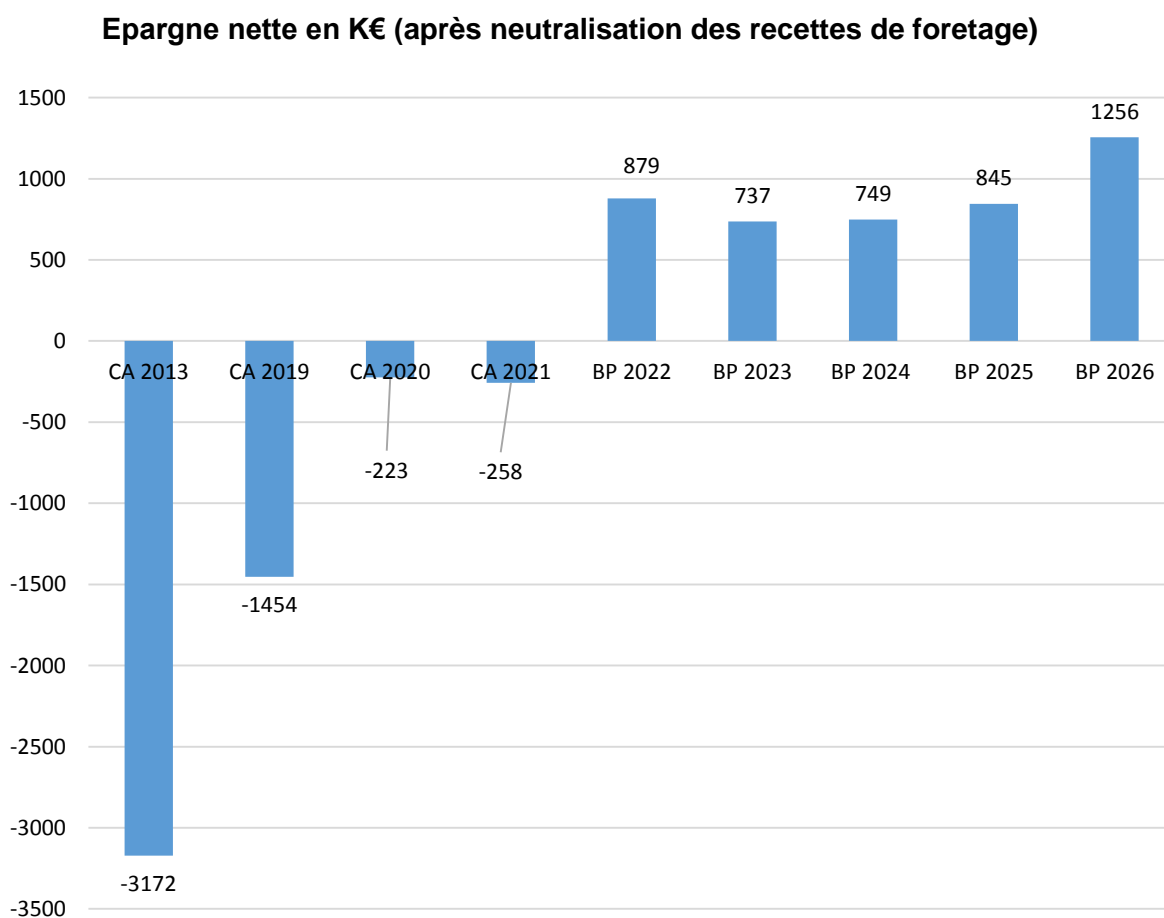
C-L'IMPACT DE CES HYPOTHESES SUR LES PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS :

1-Evolution prévisionnelle de l'épargne nette :

La CAF (Capacité d'AutoFinancement) nette ou épargne nette correspond aux ressources propres dont dispose la commune après financement des dépenses de fonctionnement et déduction de l'annuité de la dette (intérêts+ capital). Elle mesure donc les fonds propres de la commune disponibles pour financer les équipements et nouveaux projets de la ville.

La CAF est un des indicateurs permettant de connaître la santé financière d'une collectivité. En effet, une collectivité a besoin de disposer d'une CAF positive afin d'avoir des fonds propres lui permettant de financer les investissements de demain et de garantir l'attractivité de la commune. D'ailleurs, la CAF est un des indicateurs pris en compte par les banques pour accorder des emprunts et proposer des taux préférentiels aux collectivités.

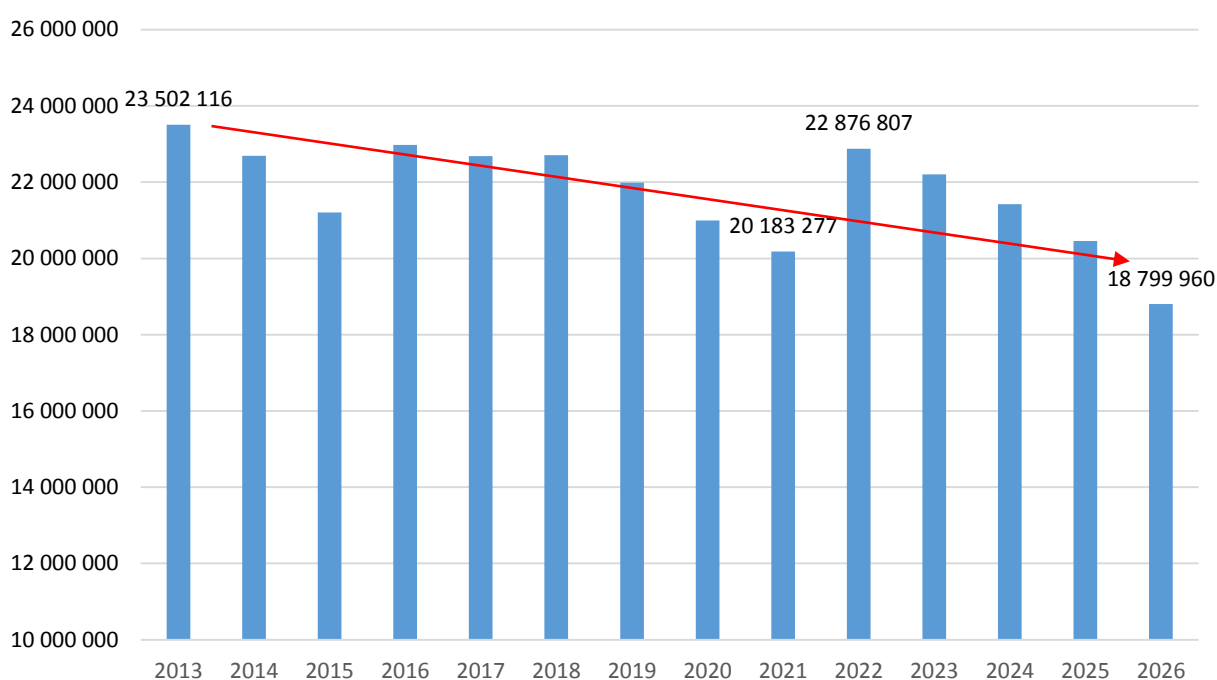
Au cas présent, au vu des hypothèses prises en compte dans la projection nous constatons que la situation de la ville s'améliore à compter de 2022 avec une CAF nette positive de 879K€ et qui atteindrait 1253K€ en 2026. La stratégie de la municipalité visant à augmenter les recettes pérennes de la ville (avec notamment la hausse de 8 points des impôts) et à maîtriser les dépenses de fonctionnement permet donc d'améliorer la situation financière de la ville et de regarder l'avenir plus sereinement. Cette stratégie financière est au service des priorités municipales.



2-Evolution prévisionnelle de l'encours de la dette :

L'un des principes mis en place depuis 2015 est de ne pas dégrader un encours de la dette déjà beaucoup trop élevé au regard des possibilités réelles de remboursement de la ville (pour mémoire cet encours de dette avait doublé entre 2010 et 2014). Ce principe sera maintenu de 2022 à 2026. Bien qu'un emprunt de 4.5 millions d'euros doive être mobilisé en 2022 du fait de la réalisation de nombreux investissements sur cette période (15 millions d'euros de dépenses en 2022), de 2022 à 2026, au vu de la projection effectuée, le montant emprunté sur 5 ans s'élèvera à 8 800 000€ alors que le montant remboursé sur la même période s'élèvera à 10 183 317€. La ville se désendettera donc à la fin de cette période de 1.383 millions d'euros supplémentaires (soit un désendettement total par rapport à 2013 de 4.5 millions d'euros).

Encours de la dette au 31/12/2021



La stratégie financière de l'équipe municipale visant à allier des efforts de gestion importants et continus à l'augmentation des recettes pérennes de la ville est au service des priorités de la politique de l'équipe municipale.

CHAPITRE 3-UNE STRATEGIE FINANCIERE AU SERVICE DES PRIORITES COMMUNALES :

Les axes majeurs de la politique municipale sont :

- ✓ Les actions menées en faveur de la parentalité, de la petite enfance, de la réussite éducative et de la jeunesse ;
- ✓ L'amélioration de la qualité de vie des Achérois.

A-LA PARENTALITE, LA PETITE ENFANCE, LA REUSSITE EDUCATIVE ET LA JEUNESSE :

L'équipe municipale a mis la famille au cœur de son projet politique. Dans un contexte de plus en plus anxiogène, les élus de la majorité souhaitent à travers leur politique accompagner les familles et favoriser la réussite éducative des enfants et des jeunes afin qu'ils puissent devenir des adultes et des citoyens éclairés.

Pour atteindre ces objectifs plusieurs actions seront portées par l'équipe municipale dont notamment :

- ✓ **La poursuite de la mise en place du projet éducatif du territoire (PEDT) validé en 2021** en étroite collaboration avec les partenaires institutionnels de la ville (éducation nationale, CAF,DDCS) et les associations locales (Cf. Orionis et Ecstatic playground en 2021) ;
- ✓ **10 berceaux supplémentaires au sein de la nouvelle crèche** proche du quartier de la gare (108K€ par an) ;
- ✓ **Un soutien affirmé aux sujets liés à la parentalité ;**
- ✓ **La poursuite des actions culturelles et éducatives** à destination des enfants (HR sport, conservatoire, bibliothèque, Centres de loisirs, ...) ;
- ✓ **La structuration de la Maison des Jeunes pour les 11-17 ans avec des activités renouvelées ;**
- ✓ **La confirmation du travail mené du Bureau Information Jeunesse** visant à soutenir l'activité des jeunes ;
- ✓ **L'organisation d'un festival « Ciné-Jeunesse »** à destination de jeunes habitants achérois afin qu'ils réalisent eux-mêmes des courts métrages visant à promouvoir la ville ;
- ✓ **Le maintien des quartiers d'été :** pendant l'été des activités à destination des jeunes seront proposées comme chaque année au début des vacances scolaires et avant la rentrée scolaire.

B-LA QUALITE DE VIE DES ACHEROIS :

La stratégie financière mise en place par l'équipe municipale vise également à retrouver des marges de manœuvre financières permettant de :

- ✓ **Construire, étendre et entretenir les bâtiments et équipements publics de la ville** (construction d'une école biosourcée, extension du Gymnase Pierre de Coubertin, construction d'un Centre Technique municipal, extension du gymnase de la Petite Arche, réfection de la piste d'athlétisme, réfection de la façade de la résidence Georges Pompidou, étude pour un projet de salle de spectacle et de conservatoire à rayonnement communal, ...)
- ✓ **Mettre en place des actions en faveur de la transition écologique** : l'aménagement du parc des Marmousets, l'opération « une naissance un arbre », la journée vélo, la mise en place d'un audit énergétique afin de réduire la consommation énergétique de la commune, le soutien apporté à l'association intégraterre, la mise en place de la fête de l'éco-citoyenneté, de la journée du développement durable afin de sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge à ces problématiques, ... ;
- ✓ **poursuivre des actions ou manifestations proposées par la ville facilitant la rencontre entre les Achérois**: actions culturelles, activités sportives, fêtes de la ville...avec un soutien toujours important au Sax ;
- ✓ **maintenir un niveau de subvention (fonctionnement courant et sur projet) aux différentes associations de la ville** permettant de proposer aux Achérois des activités culturelles (le Pandora, le CCA) ou sportives (LGA, BO Boxing, CSA) variées et de qualité ;
- ✓ **poursuivre des actions sociales** avec la subvention versée par la ville auprès du Centre Communal d'Action Sociale ;
- ✓ **garantir la sécurité des Achérois** en renforçant la police municipale et en poursuivant l'installation de caméras notamment en centre-ville avec 3 caméras permettant de vidéo-verbaliser portant ainsi le nombre total de caméras sur la ville à 13. L'objectif à atteindre d'ici 2026 est de 27 caméras.

ANNEXE 1-LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (2022-2026)

Libellé	Montant opération	Réalisé	% réalisé	rar 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Subventions	FCTVA	%	Reste à charge pour la commune	%
TRAVAUX STRUCTURES PETITE ENFANCE	658 629	50 872	8%	7 757	337 500		262 500			373 750	108 042	73,15%	176 837	26,85%
TRAVAUX STRUCTURES SCOLAIRES-REFECTION CANTINE FREINET	697 333	0	0%			50 000	647 333	0	0	300 000	114 391	59,43%	282 942	40,57%
PLAN INVESTISSEMENT SCOLAIRE	1 800 000	0			200 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	295 272	38,63%	1 104 728	
MISE EN ACCESSIBILITE	230 372	30 372	13%					100 000	100 000		37 790	16,40%	192 582	83,60%
NOUVELLE ECOLE	7 304 913	793 966	9%	123 594	5 079 693	1 307 660	0	0	0	3 612 687	1 198 298	65,86%	2 493 928	34,14%
REFECTION DES VESTIAIRES COUBERTIN	2 608 864	711 199	3%	810 417	991 000	96 249	0	0		723 800	427 958	44,15%	1 457 106	55,85%
AGRANDISSEMENT GYMNASSE PETITE ARCHE	3 000 000	0	0%		0		0	1 500 000	1 500 000	1 500 000	492 120	66,40%	1 007 880	33,60%
BIBLIOTHEQUE	80 885	80 109	47%	776	0	0	0	0		0	13 268	16,40%	67 617	83,60%
PARC DES MARMOUSETS	1 632 664	189 762	8%	36 901	1 406 000	0	0	0	0	704 763	267 822	59,57%	660 078	40,43%
VIDÉO PROTECTION	1 108 614	288 803	25%	519 811	0	0	200 000	100 000	0	211 922	181 857	35,52%	714 835	64,48%
CTM PETITE ARCHE	9 075 043	908 876	4%	1 140 699	5 915 853	1 109 615	0	0		2 600 000	1 488 670	45,05%	4 986 373	54,95%
TRAVAUX CHARPENTE VOLAT	449 948	146 152	32%	103 796	200 000	0	0	0	0	0	73 809	16,40%	376 138	83,60%
ASSAINISSEMENT	144 908	94 908	9%	0	50 000					0	23 771	16,40%	121 137	83,60%
CHARPENTE MAIRIE ET BIBLIOTHEQUE	650 000	0	0%		250 000	250 000	150 000			0	106 626	16,40%	543 374	83,60%
REFECTION PISTE D'ATHLETISME PETITE ARCHE	241 359	0				241 359				130 453	39 593	70,45%	71 313	29,55%
RAVALEMENT FACADE POMPIDOU+ISOLATION	978 000	0				489 000	489 000			570 500	160 431	74,74%	247 069	25,26%
REFECTION SYSTÈME DE SECURITE ET INCENDIE POMPIDOU	200 000	0			200 000						32 808	16,40%	167 192	83,60%
ETUDES POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE SALLE DE SPECTACLE ET UN CONSERVATOIRE	200 000	0						100 000	100 000	0	32 808	16,40%	167 192	83,60%
TOTAL	31 076 425	3 309 912	11%	2 743 751	14 630 046	3 943 883	2 148 833	2 200 000	2 100 000	11 127 875	5 097 777	52%	14 850 773	48%

ANNEXE 2-LA TRAJECTOIRE FINANCIERE (2022-2026)

	CA 2019	CA 2020	CA2021 provisoire	BP2022	BP2023	BP2024	BP2025	BP2026
FONCTIONNEMENT								
Chapitre à caractère général	6 141 455	5 343 245	5 708 120	6 142 000	6 142 000	6 142 000	6 142 000	6 142 000
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	18 617 589	18 025 732	18 299 514	18 600 000	18 600 000	18 600 000	18 600 000	18 600 000
Atténuations de produits (014) dont FPIC	232 494	231 689	297 572	215 940	215 940	215 940	180 996	180 996
Autres charges de gestion courante (chap 65)	2 287 416	2 414 560	2 208 893	2 337 372	2 337 372	2 337 372	2 337 372	2 337 372
Intérêts de la dette (chapitre 66) H	543 127	516 457	453 037	414 381	436 288	428 240	396 700	353 220
Total des dépenses réelles courantes de fonctionnement (A)	27 822 080	26 531 683	26 967 136	27 709 693	27 731 600	27 723 552	27 657 068	27 613 588
Charges exceptionnelles (67) (N)	252 166	360 786	345 340	510 346	433 946	433 946	433 946	193 526
Total des dépenses réelles exceptionnelles de fonctionnement (B)	252 166	360 786	345 340	510 346	433 946	433 946	433 946	193 526
Total des dépenses réelles de fonctionnement C= (A+B)	28 074 246	26 892 469	27 312 477	28 220 039	28 165 546	28 157 498	28 091 014	27 807 114
Amortissements (042-6811)	2 660 637	2 796 400	2 809 607	2 935 723	2 681 936	1 922 135	1 731 207	1 708 591
Ecriture étalement COVID		75 885	75 885				0	0
Capitalisation pénalité (allongement durée dette) 6682			130 000	0				
Etalement charges financières (capitalisation pénalités).			10 834					
Total des dépenses d'ordre (D)	2 660 637	2 872 285	3 026 326	2 935 723	2 681 936	1 922 135	1 731 207	1 708 591
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (C+D)	30 734 883	29 764 754	30 338 802	31 155 762	30 847 482	30 079 632	29 822 221	29 515 705

	CA 2019	CA 2020	CA2021 provisoire	BP2022	BP2023	BP2024	BP2025	BP2026
FONCTIONNEMENT								
Atténuations de charges (Chapitre 013)	162 942	269 467	206 553	206 553	206 553	206 553	206 553	206 553
Produits des services (Chapitre 70)	2 784 646	2 101 259	2 437 428	2 616 927	2 648 861	2 681 377	2 714 487	2 748 200
Impôts locaux (73111 et 7318)	10 676 767	10 764 628	7 157 670	9 537 864	9 643 980	9 788 640	9 935 469	10 084 501
Allocations compensatrices impôts locaux			4 231 703	4 314 569	4 378 696	4 443 785	4 509 850	4 576 906
Attribution de compensation et DSC (73211 et 73212)	2 711 564	2 711 635	2 709 953	2 756 025	2 756 025	2 756 025	2 756 025	2 756 025
Fonds de solidarité et autres taxes (autres comptes du chapitre 73)	3 642 437	3 551 587	3 839 338	3 635 537	3 607 934	3 580 932	3 554 519	3 528 686
DGF (7411 et 74123)	4 731 762	4 738 051	4 727 364	4 737 772	4 548 261	4 457 296	4 368 150	4 280 787
Autres dotations (74)	1 403 917	1 429 720	1 101 818	1 004 015	989 141	974 526	960 164	946 053
Participation et subventions (74)	2 043 849	2 338 169	2 057 686	1 927 178	1 927 178	1 927 178	1 927 178	1 927 178
Recettes BA bâtiment locatif(752)	0	108 846	130 636	130 636	130 636	130 636	130 636	130 636
Produits financiers (chapitre 76)	45 266	30 830	35 447	35 447	35 447	35 447	35 447	35 447
Total des produits réels courant de fonctionnement (D)	28 249 556	28 081 112	28 635 596	30 902 523	30 872 712	30 982 394	31 098 478	31 220 972
Produits exceptionnels (O) (hors produits de cession)	132 538	270 150	14 354	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Total des produits réels exceptionnels de fonctionnement (E)	132 538	270 150	14 354	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Total des Recettes réelles de fonctionnement	28 382 094	28 351 262	28 649 950	30 905 523	30 875 712	30 985 394	31 101 478	31 223 972
Reprise sur subventions transférables (042-777+ neutralisation amortissement 204+neutralisation charges COVID19)	296 545	769 241	429 037	499 257	499 127	393 467	286 667	286 667
Etalement capitalisation pénalités			130 000					
Total des recettes d'ordre (D)	296 545	769 241	559 037	499 257	499 127	393 467	286 667	286 667
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (C+D)	28 678 639	29 120 503	29 208 987	31 404 780	31 374 839	31 378 860	31 388 145	31 510 639

	CA 2019	CA 2020	CA2021 provisoire	BP2022	BP2023	BP2024	BP2025	BP2026
INVESTISSEMENT								
FCTVA (art 10222)	631 992	345 094	349 609	102 736	131 232	131 232	131 232	131 232
Emprunts	1 044 000	700 000	800 000	4 500 000	1 300 000	1 300 000	1 200 000	500 000
Subvention d'équipement de la ville (avec les RAR)-fctva opérations	346 837	105 354	41 583	5 906 018	4 122 807	1 389 020	1 309 077	1 339 484
Cessions (avec les RAR)	2 062 397	1 250 000	1 522 000	1 972 263	0	0	0	0
Autres recettes (TLE...)	11 193	26 339	500 000	245 339	26 339	26 339	26 339	26 339
1068 (transfert des résultats de fonctionnement en investissement)	0		0	0	1 248 895	0	1 379 150	1 855 844
Ecart	133 896		0	0	0	0	0	0
RAR				1 908 240				
Total des recettes réelles d'investissement (1)	6 230 315	2 426 787	3 213 192	14 634 596	6 829 273	2 846 591	4 045 798	3 852 899
Total des recettes réelles d'investissement sans les RAR	4 975 891							
Amortissements (040-28...)	2 660 637	2 796 400	2 809 607	2 935 723	2 681 936	1 922 135	1 731 207	1 708 591
étalement COVID19		75 885	75 885	0	0	0	0	0
Etalement capitalisation pénalités			10 834	0	0	0	0	0
Capitalisation pénalité (allongement durée dette) 6682			0					
capitalisation d'une partie des pénalités renégociation (041)			130 000					
Total des recettes d'ordre (2)	2 660 637	2 872 285	3 026 326	2 935 723	2 681 936	1 922 135	1 731 207	1 708 591
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT (1+2)	7 636 528	5 299 071	6 239 517	17 570 320	9 511 209	4 768 725	5 777 005	5 561 489

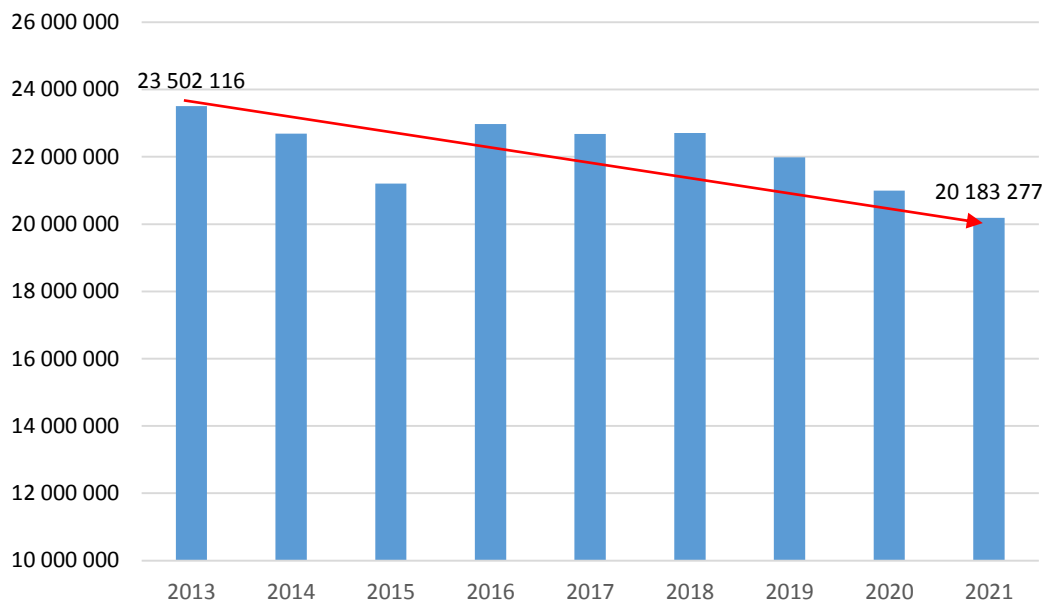
	CA 2019	CA 2020	CA2021 provisoire	BP2022	BP2023	BP2024	BP2025	BP2026
Opération 4:CTM	141 506	246 822	520 548	5 915 853	1 109 615	0	0	0
Opération 5: Nouvelle école	57 336	584 813	151 817	5 079 693	1 307 660	0	0	0
Opération 7: PMR	30 372	0	0				100 000	100 000
Opération 10: skateparck	335 331	390 373	0	0	0	0	0	0
Opération 11: réfection toiture	96 600	50 604	146 152	200 000	0	0	0	0
Opération 12: vestiaire gymnase Pierre de Coubertin	42 570	45 352	623 277	991 000	96 249	0	0	0
Opération 13: vidéo protection	8 700	272 509	7 594	0	0	200 000	100 000	0
Opération 16: Gymnase petite arche	0	0	0	0	0	0	1 500 000	1 500 000
Opération 17:réfection cantine freinet	0	0	0	0	50 000	647 333	0	0
Opération 19: Parc des marmousets	29 880	36 494	54 974	1 406 000	0	0	0	0
Travaux structure petite enfance	0	25 300	0	337 500	0	262 500	0	0
Opération 25:Charpente Mairie- bibliothèque		108 621	0	250 000	250 000	150 000	0	0
Opération 27:SSI Pampidou			0	200 000				
Plan investissement écoles			0	200 000	400 000	400 000	400 000	400 000
Réfection piste d'athlétisme			0		241 359			
Opération 31: Ravalement façade Pampidou+isolation			0		489 000	489 000		
Opération 32: salle de spectacle+conservatoire			0				100 000	100 000
Autres dépenses d'investissement suivies hors opérations (autres travaux, mobiliers, logiciel info...)	1 336 864	885 570	626 288	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000
AC d'investissement	553 370	519 328	519 318	681 946	681 946	681 946	681 946	681 946
Remboursement capital de la dette 1641	1 762 623	1 692 908	1 609 541	1 806 470	1 972 880	2 078 107	2 165 085	2 160 775
Remboursement dette cinéma avec RAR	40 957	23 096	0	0	0	0	0	0
Reversement résultat assainissement	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses d'investissement (27 consignment, 13 subvention annulée,caution)	148 987	233 827	34 487	93 169	120 000	120 000	120 000	120 000
rar			0	3 173 956	0	0	0	0
Total des dépenses réelles d'investissement (1)	5 020 105	5 285 502	4 433 175	21 185 587	7 588 709	5 928 886	5 967 031	5 862 721
RAR		0		0	0	0	0	0
dont CB disponibles				0	0	0	0	0
dont cb engagés				0	0	0	0	0
Total des dépenses réelles d'investissement sans les RAR	5 020 105							
Reprise sur subventions transférables (040-139-198 neutralisation amortissement 204)	296 545	769 241	429 037	499 257	499 127	393 467	286 667	286 667
Etalement capitalisation pénalités			130 000					
Chapitre 041								
Total des dépenses d'ordre (2)	296 545	769 241	559 037	499 257	499 127	393 467	286 667	286 667
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (1+2)	5 316 650	6 054 743	4 992 212	21 684 844	8 087 836	6 322 353	6 253 698	6 149 389

	CA 2019	CA 2020	CA2021 provisoire	BP2022	BP2023	BP2024	BP2025	BP2026
RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE								
Résultat de fonctionnement 002 à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	5 131 281	2 941 336	2 550 000	1 420 184	1 669 203	947 665	2 246 893	2 433 667
Part affecté à l'investissement sur l'exercice N	0	0			-1 248 895	0	-1 379 150	-1 855 844
Résultat de fonctionnement de l'exercice N	-2 189 945	-633 906	-1 129 815	249 018	527 357	1 299 228	1 565 925	1 994 934
Intégration suite à dissolution	0	242 570						
Résultat de fonctionnement cumulé à la clôture de l'exercice N	2 941 336	2 550 000	1 420 184	1 669 203	947 665	2 246 893	2 433 667	2 572 758
Résultat d'investissement à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	-1 264 445	1 077 427	1 618 323	2 865 629	-1 248 895	174 478	-1 379 150	-1 855 844
Résultat d'investissement de l'exercice N	2 341 872	-705 880	1 247 306	-4 114 524	1 423 373	-1 553 628	-476 694	-587 899
Intégration suite à dissolution		1 246 777						
Résultat cumulé d'investissement	1 077 427	1 618 323	2 865 629	-1 248 895	174 478	-1 379 150	-1 855 844	-2 443 743
RAR en recettes	1 254 424	1 265 770	1 908 240					
RAR en dépenses	1 393 529	1 530 704	3 173 956					
Besoin de financement	-938 322	-1 353 390	-1 599 913					
RESULTAT CUMULE DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT	4 018 763	4 168 323	4 285 813	420 307	1 122 142	867 743	577 824	129 015
RESULTAT CORRIGE DES RAR	3 879 658	3 903 389	3 020 097	420 307	1 122 142	867 743	577 824	129 015
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE								
Epargne brute J=G-H+I	307 848	1 458 793	1 337 474	2 685 484	2 710 166	2 827 896	3 010 464	3 416 858
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645) (L) (les annuités de remboursements des terrains pour la ville de Paris ont été inclus dans ce montant sauf en 2017 puisqu'elle est à zéro).	1 762 623	1 692 908	1 609 541	1 806 470	1 972 880	2 078 107	2 165 085	2 160 775
Epargne nette K=J-L	-1 454 776	-234 115	-272 067	879 015	737 286	749 789	845 379	1 256 082
Recettes exceptionnelles de fortagage	0	0	0	0	0	0	0	0
Capacité d'autofinancement nette hors recettes exceptionnelles M=K-(O- N)	-1 454 776	-234 115	-272 067	879 015	737 286	749 789	845 379	1 256 082

ANNEXE 2-LA STRUCTURE DE LA DETTE

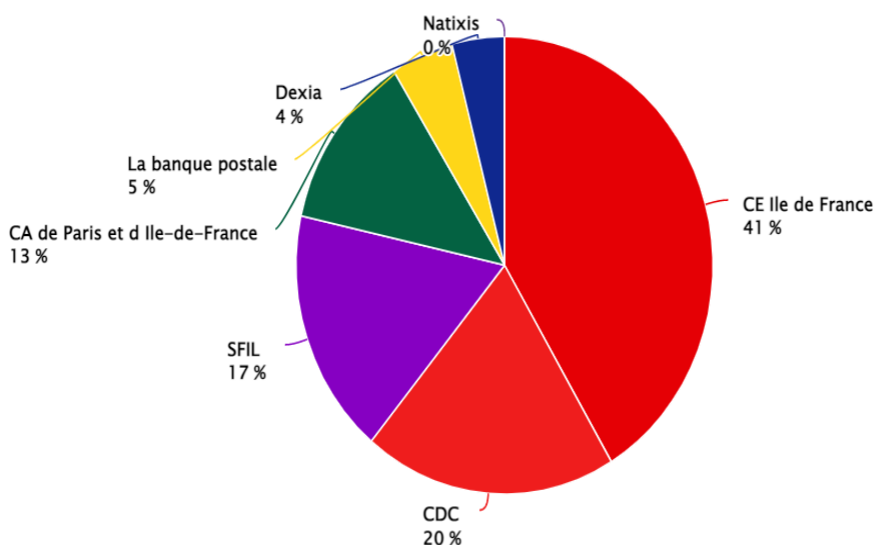
Concernant la gestion de la dette, la stratégie de la ville repose sur la stabilisation de l'encours de la dette sur le mandat. A la fin de l'exercice 2021, l'encours de la dette bancaire s'établit à 20.2 millions d'euros alors qu'il s'élevait à 20,9 millions d'euros en 2020. Ainsi, par rapport à 2021, la commune s'est désendettée de 809K€ et de 3,3 millions d'euros entre 2013 et 2021.

Encours de la dette au 31/12/2021



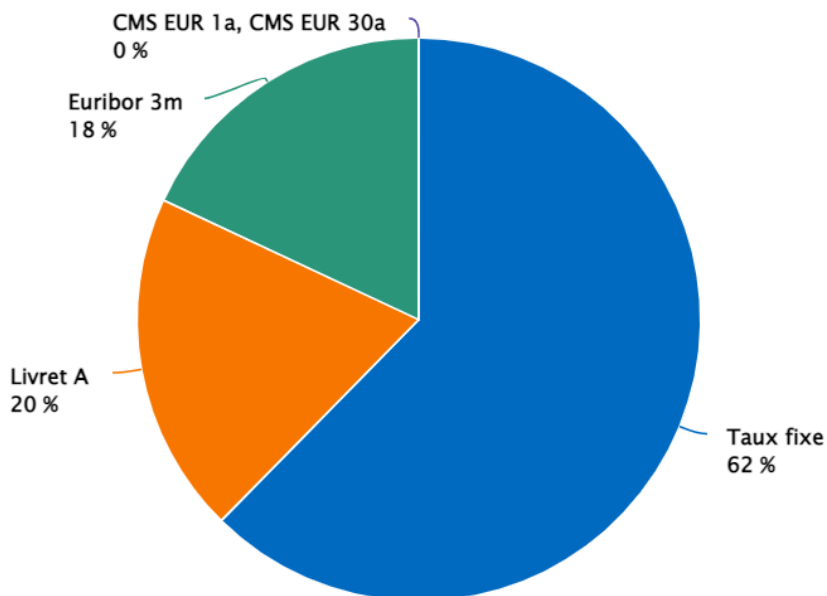
Dans un souci de diversification de sa dette en vue de réduire les risques, la ville a recours à plusieurs partenaires bancaires pour financer ses opérations d'investissements. L'encours de la dette de la ville de 20.1 millions d'euros au 31/12/2021 se répartit de la manière suivante :

Répartition par banque au 31/12/2021



Au 31/12/2021, la répartition de l'encours de la dette par type de taux est la suivante :

Répartition par index au 31/12/2021



La part des produits structurés dans l'encours de la dette de la ville est inférieure à 10%. Au 31 décembre 2021, 89% de la dette de la ville d'Achères est classé en 1A selon la classification des risques Gissler. Les emprunts à taux fixe constituent 62% de l'encours de la dette. La dette de la ville d'Achères est donc une dette peu exposée à des risques. Le taux moyen d'intérêt sur la période de 2021 est de 2.05%.

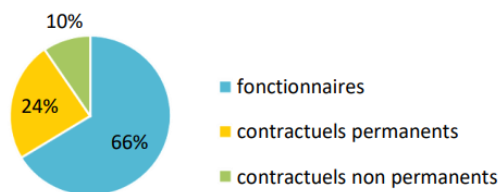
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Encours au 1er Janvier	18 360 633	23 502 116	22 691 320	21 206 009	22 978 595	22 683 106	22 704 349	21 985 726	20 992 818
Capital payé	1 117 268	1 388 897	1 485 311	1 627 414	1 695 489	1 678 757	1 762 623	1 692 908	1 609 541
Nouvel emprunt	6 258 751	578 101	0	3 400 000	1 400 000	1 700 000	1 044 000	700 000	800 000
Intérêts payés	594 197	666 376	633 325	609 025	578 347	559 778	543 127	508 138	508 138
Taux moyen sur la période	2,95%	2,89%	2,75%	2,58%	2,52%	2,52%	2,43%	2,50%	2,05%
Encours de la dette au 31/12	23 502 116	22 691 320	21 206 009	22 978 595	22 683 106	22 704 349	21 985 726	20 992 818	20 183 277

ANNEXE 4-STRUCTURE DES DEPENSES DE PERSONNEL ET DES EFFECTIFS

Effectifs

➔ 503 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2020

- > 334 fonctionnaires
- > 121 contractuels permanents
- > 48 contractuels non permanents



➔ 4 contractuels permanents en CDI

➔ 2 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité

➔ Précisions emplois non permanents

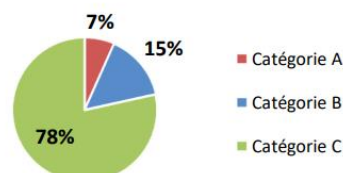
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté comme saisonnier ou occasionnel
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2020 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

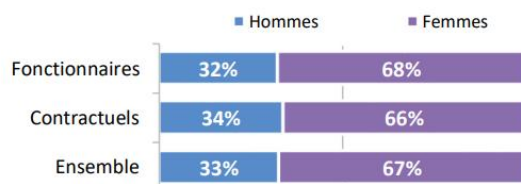
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	19%	3%	15%
Technique	37%	32%	36%
Culturelle	7%	6%	6%
Sportive	1%	2%	1%
Médico-sociale	14%	21%	16%
Police	0%		0%
Incendie			
Animation	21%	36%	25%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut

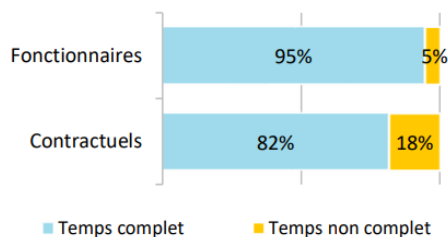


➔ Les principaux cadres d'emplois

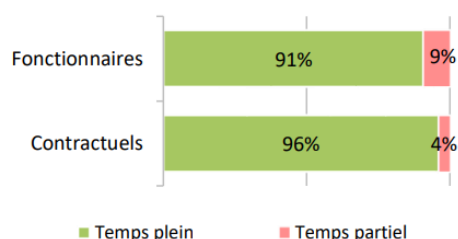
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	29%
Adjointes d'animation	22%
Adjointes administratifs	10%
ATSEM	6%
Auxiliaires de puériculture	6%

Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Culturelle	64%	86%
Administrative	3%	25%
Médico-sociale	2%	8%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

2% des hommes à temps partiel
11% des femmes à temps partiel

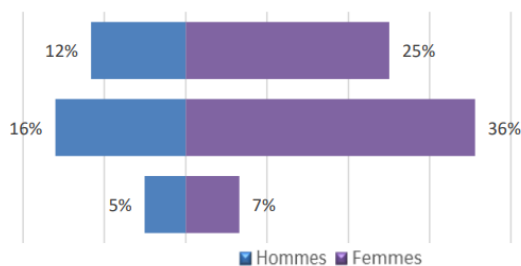
Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 45 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	47,75
Contractuels permanents	38,16
Ensemble des permanents	45,20

Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	42,19

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

➔ 468,43 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2020

- > 322,09 fonctionnaires
- > 113,84 contractuels permanents
- > 32,50 contractuels non permanents

852 543 heures travaillées rémunérées en 2020

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	29,41 ETPR
Catégorie B	60,11 ETPR
Catégorie C	346,41 ETPR

Positions particulières

- > 5 agents en congés parental
- > 24 agents en disponibilité
- > 2 agents détachés dans la collectivité et originaires d'une autre structure
- > 2 agents détachés au sein de la collectivité
- > 5 agents détachés dans une autre structure

Mouvements

➔ En 2020, 30 arrivées d'agents permanents et 41 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés	
Effectif physique théorique au 31/12/2019 ¹	Effectif physique au 31/12/2020
466 agents	455 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020		
Fonctionnaires	↘	-2,9%
Contractuels	↘	-0,8%
Ensemble	↘	-2,4%

➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplaçants	51%
Départ à la retraite	17%
Mutation	12%
Démission	7%
Détachement	5%

➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	83%
Réintégration et retour	10%
Intégration directe	3%
Voie de mutation	3%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2020 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019)

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019)

Évolution professionnelle

➔ 3 bénéficiaires d'une promotion interne n'ayant pas été nommés

➔ Aucun lauréat d'un examen professionnel

➔ 7 lauréats d'un concours nommés

dont 86% des nominations concernent des femmes

➔ 29 agents ont bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

dont 65,5 % femmes

dont 89,7 % de catégorie C

➔ 142 avancements d'échelon et 20 avancements de grade

Sanctions disciplinaires

➔ 3 sanctions disciplinaires prononcées en 2020

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2020

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	2	1
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

➔ Motif de la sanction prononcée (fonctionnaires et contractuels en 2020)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste) 100%

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 67,09 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	26 868 310 €	Charges de personnel*	18 025 731 €	➔	Soit 67,09 % des dépenses de fonctionnement
----------------------------------	---------------------	------------------------------	---------------------	---	--

* Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	11 530 535 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	814 611 €
Primes et indemnités versées :	1 339 987 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	84 163 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	51 114 €		
Supplément familial de traitement :	126 984 €		
Indemnité de résidence :	213 115 €		

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

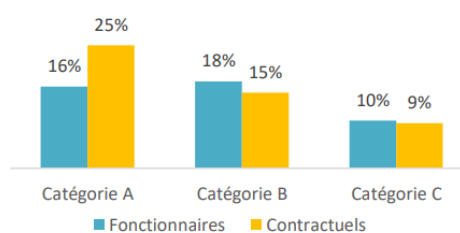
	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	45 863 €	29 046 €	36 500 €	27 521 €	26 300 €	s
Technique	s	s	38 067 €	34 070 €	25 389 €	21 085 €
Culturelle	63 241 €		32 875 €	29 222 €	23 923 €	
Sportive			34 931 €	s		
Médico-sociale	37 354 €	18 671 €		s	26 389 €	22 223 €
Police						s
Incendie						
Animation			30 159 €	3 102 €	24 380 €	21 144 €
Toutes filières	43 694 €	27 981 €	34 153 €	23 770 €	25 438 €	21 387 €

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 11,62 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	11,79%
Contractuels sur emplois permanents	11,01%
Ensemble	11,62%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels
- ⇒ Les primes ne sont pas maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

- ⇒ 4643 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2020
- ⇒ 417 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2020

➔ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

Absences

➔ En moyenne, 32 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par fonctionnaire

> En moyenne, 23,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,43%	5,69%	4,77%	0,00%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	8,77%	6,52%	8,17%	0,00%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	9,88%	7,25%	9,19%	0,00%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- ➔ 3 journées de congés supplémentaires accordées au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ➔ 51,2 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- ➔ La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

- ➔ 22 accidents du travail déclarés au total en 2020
- > 4,4 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 36 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

22 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 91 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 82 % sont en catégorie C*

Prévention et risques professionnels

- ➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**
Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité
1 conseiller de prévention
- ➔ **FORMATION**
2 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 12 896 €
Coût par jour de formation : 6 448 €
- ➔ **DÉPENSES**
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 3 366 €
- ➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels